CAIRN.INFO
CHERCHER, REPÉRER, AVANCER

LES ÉLITES DU HAUT MOYEN ÂGE

Identités, stratégies, mobilité

François Bougard, Geneviève Bührer-Thierry, Régine Le Jan

Éditions de l'EHESS | « Annales. Histoire, Sciences Sociales »

2013/4 68e année | pages 1079 à 1112

ISSN 0395-2649
ISBN 9782713223723

Article disponible en ligne à l'adresse :

https://www.cairn.info/revue-annales-2013-4-page-1079.htm

Pour citer cet article :

François Bougard *et al.*, « Les élites du haut Moyen Âge. Identités, stratégies, mobilité », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 2013/4 (68e année), p. 1079-1112.

Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de l'EHESS.
© Éditions de l'EHESS. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

Les élites du haut Moyen Âge
Identités, stratégies, mobilité*

François Bougard, Geneviève Bührer-Thierry et Régine Le Jan

La notion d'élites sociales, aujourd'hui souvent pensée en fonction des définitions de la sociologie politique, n'était pas étrangère aux auteurs anciens, même si le mot lui-même ne faisait pas partie de leur lexique. En 920, à Soissons, les grands de Francie occidentale s'étaient détachés de Charles le Simple auquel ils s'étaient ralliés en 898, au prétexte, selon le chanoine de Reims Flodoard, que celui-ci refusait de se séparer de son favori, Haganon, un homme de condition « médiocre »

* La présente contribution rassemble quelques-uns des résultats issus du programme de recherche collectif sur « Les élites au haut Moyen Âge » (2003-2009), qui a donné lieu aux publications suivantes : Régine Le Jan et Geneviève Bührer-Thierry (dir.), *L'historiographie des élites du haut Moyen Âge*, 2004, http://lamop.univ-paris1.fr/spip.php?article438 ; François Bougard, Laurent Feller et Régine Le Jan (dir.), *Les élites au haut Moyen Âge. Crises et renouvellements*, Turnhout, Brepols, 2006 ; Geneviève Bührer-Thierry et Thomas Lienhard (dir.), *Les élites aux frontières. Mobilité et hiérarchie dans le cadre de la mission*, 2006, http://lamop.univ-paris1.fr/spip.php?article197 ; Philippe Depreux, François Bougard et Régine Le Jan (dir.), *Les élites et leurs espaces. Mobilité, rayonnement, domination (du VI^e^ au XI^e^ siècle)*, Turnhout, Brepols, 2007 ; François Bougard, Dominique Iogna-Prat et Régine Le Jan (dir.), *Hiérarchie et stratification sociale dans l'Occident médiéval (400-1100)*, Turnhout, Brepols, 2008 ; François Bougard, Régine Le Jan et Rosamond McKitterick (dir.), *La culture du haut Moyen Âge, une question d'élites ?*, Turnhout, Brepols, 2009 ; Jean-Pierre Devroey, Laurent Feller et Régine Le Jan (dir.), *Les élites et la richesse au haut Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2010 ; François Bougard, Hans-Werner Goetz et Régine Le Jan (dir.), *Théorie et pratiques des élites au haut Moyen Âge. Conception, perception et réalisation sociale / Theorie und Praxis frühmittelalterlichen Eliten. Konzepte, Wahrnemung und soziale Umsetzung*, Turnhout, Brepols, 2011.

Annales HSS, octobre-décembre 2013, n° 4, p. 1079-1112.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

dont il avait fait un puissant *(quem de mediocribus potentem fecerat)* : en d'autres termes l'un des égaux des princes [1]. Un autre Rémois, le moine Richer, prête à l'archevêque Adalbéron un discours dans lequel, au moment d'élire le successeur du Carolingien Louis V en 987, celui-ci se serait déclaré en faveur du duc Hugues Capet contre le duc Charles, oncle du défunt, au motif que ce dernier aurait perdu sa légitimité en s'abaissant à épouser une femme « de l'ordre militaire », *de militari ordine* [2].

De telles classifications ont donné matière à d'amples développements pour tenter de dégager une stratification socio-juridique, ce qui a toujours conduit à une impasse. Ainsi, les arguments avancés contre Haganon n'induisent pas l'existence d'une catégorie établie de *mediocres*, qui se situerait entre les *liberi* et les *potentes* ou les *nobilissimi*, puisque notre homme appartenait sans doute aucun à la noblesse [3]. Ils suggèrent plus simplement l'existence de « classes moyennes » entre les plus puissants et les plus riches d'une part, les paysans d'autre part. Quant à l'*ordo militaris*, il se rapporte plus sûrement à l'ordre équestre romain, sous la plume d'un Richer féru de lectures antiques, qu'à l'*ordo* des *belligerantes* cher aux théoriciens des trois ordres. Les historiens médiévistes sont longtemps restés prisonniers de classements trop rigides et souvent anachroniques. Comme les lois des Francs et des Lombards ignorent toute distinction entre nobles et libres, ils ont par exemple longuement discuté l'existence d'une noblesse au haut Moyen Âge, alors que d'autres sources, normatives ou non, font mention de *nobiles*, de *nobilissimi*, de *primores natu*, aussi bien que d'*illustri*, d'*illustrissimi*, de *proceres*, de *principes regni* : autant de termes qui semblent faire davantage référence à la fonction ou à la notabilité qu'à la naissance, mais qui tous s'avèrent le plus souvent synonymes. En Allemagne, on a considéré que les membres du groupe dirigeant formaient bien une noblesse *(Adel)* fondée sur la naissance et le service du roi, noblesse dont étaient discutés seulement les origines et le devenir [4], tandis qu'en France, où le modèle de l'Ancien Régime et de la société d'ordres était si prégnant qu'on refusait l'idée qu'une noblesse ait pu exister sans fondement juridique ni privilèges inscrits dans la loi, on en tenait pour une aristocratie [5].

Les historiens du haut Moyen Âge s'accordent aujourd'hui sur l'existence d'une noblesse qui mettait en avant ses ancêtres. Celle-ci n'était semblable ni à

1 - FLODOARD, *Annales*, éd. par P. Lauer, Paris, A. Picard, 1905, a. 920, p. 2.

2 - RICHER, *Historiae*, IV, 11, éd. par H. Hoffmann, Hanovre, Hahn, 2000, p. 238.

3 - Philippe DEPREUX, « Le comte Haganon, favori de Charles le Simple, et l'aristocratie d'entre Loire et Rhin », *in* M. GAILLARD *et al.* (dir.), *De la mer du Nord à la Méditerranée. Francia Media, une région au cœur de l'Europe (c. 840-c. 1050)*, Luxembourg, CLUDEM, 2011, p. 381-393.

4 - Mise au point dans Steffen PATZOLD, « 'Adel' oder 'Eliten'? Zu den Chancen und Problemen des Elitenbegriffs für eine Typologie frühmittelalterlichen Führungsgruppen », *in* F. BOUGARD, H.-W. GOETZ et R. LE JAN (dir.), *Théorie et pratiques des élites...*, *op. cit.*, p. 127-146.

5 - Voir les remarques de Philippe DEPREUX, « Historiographie des élites politiques », *in* R. LE JAN et G. BÜHRER-THIERRY (dir.), *L'historiographie des élites...*, *op. cit.*, lamop.univ-paris1.fr/IMG/pdf/depreux.pdf.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

la noblesse romaine [6], ni à celle des Temps modernes, dans des sociétés où l'État est structurellement faible. Flodoard et Richer ont certainement repris les arguments portés contre Haganon par les princes, car le clivage entre *principes-maiores* et *mediocres* était utile aux premiers pour se distinguer des seconds [7]. L'épisode dont fait état Flodoard révèle surtout le changement profond qui se produit alors dans les relations entre le souverain et les princes : ces derniers, constitués en une sorte de « coterie d'égaux [8] », se sont arrogé le droit de décider qui pouvait ou ne pouvait pas faire partie du conseil du roi, lui contestant ainsi la possibilité de choisir ses conseillers en dehors de leur cercle. Ils en ont fait, dès lors, un simple *primus inter pares*. Quant au choix d'Adalbéron en faveur d'Hugues Capet, il s'explique en partie par la haine de l'archevêque contre les alliés du duc, les comtes de Louvain et de Namur, qui avaient vaincu et retenu prisonnier son frère Godefroid (dit le Captif) à Verdun en 985 [9]. L'origine « militaire » de l'épouse du duc Charles n'est évidemment qu'un prétexte et n'a pas empêché l'empereur Otton II de faire du même Charles un duc, ni Otton III de choisir le fils du couple comme duc de Basse-Lotharingie en 1001, ni encore leurs filles de faire de brillants mariages.

La seule classification juridique reconnue par la loi était celle qui opposait les libres aux non-libres ; encore cette distinction était-elle souvent floue, spécialement quand on chicanait sur le statut personnel des paysans pour tenter d'alourdir les charges pesant sur eux. Cela n'empêchait nullement les contemporains de jouer des terminologies, mais en des termes qui ne cherchaient pas forcément l'adéquation avec la réalité sociale du moment. Si la notion d'*ordo* est bien présente chez les Pères de l'Église, qui l'utilisent pour distinguer les clercs, détenteurs du ministère sacré et successeurs des apôtres, des laïcs, la séparation entre les deux ordres n'est pas – jusqu'à l'époque carolingienne au moins – une donnée sociale, tant les liens sont étroits entre les uns et les autres. Déclinée en trois termes, moines/clercs/laïcs, l'idéologie des ordres prend en compte le développement d'une catégorie spéciale, celle des moines, qui se distingue de celles des clercs et des laïcs par son mode de vie chaste et ses responsabilités propres, liées au ministère de la prière. Cette bipartition-tripartition repose sur une hiérarchie des états qui n'assure nullement la prééminence des élites : au sommet les chastes et continents, en dessous les laïcs engagés dans le mariage. Quant à la tripartition en ordres « fonctionnels », qui émerge au plan du discours écrit dans le troisième quart du IXe siècle, elle relève de l'idéel et se fonde d'abord sur une réciprocité de services,

6 - Sur cette dernière, voir Christophe BADEL, *La noblesse de l'Empire romain. Les masques et la vertu*, Seyssel, Champ Vallon, 2005.

7 - Sur les *mediocres* et les classes moyennes, Giles CONSTABLE, « Was There a Medieval Middle Class? *Mediocres (Mediani, Medii)* in the Middle Ages », *in* S. K. COHN JR et S. A. EPSTEIN (dir.), *Portraits of Medieval and Renaissance Living: Essays in Memory of David Herlihy*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1996, p. 301-323.

8 - Pour reprendre les termes d'Annette B. WEINER, *Inalienable Possessions: The Paradox of Keeping-While-Giving*, Berkeley, University of California Press, 1992.

9 - Régine LE JAN, « Compétition et affect. La haine est-elle un ressort politique dans la Lotharingie de l'an Mil ? », *in Notger et son temps*, actes du colloque de Liège, 19-21 nov. 2008, à paraître.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

dans l'attente de la parousie : le clergé guide et prie, les guerriers protègent et le peuple travaille. La mise au point de ce nouveau schéma n'élimine nullement d'autres formes de classification bipartites, certainement plus prégnantes, comme clercs/laïcs, puissants/faibles, riches/pauvres [10].

La terminologie distinctive du haut Moyen Âge est donc liée à la notabilité et n'a pas un sens absolu. Les mots s'y déclinent au superlatif, se combinant avec des comparatifs comme *meliores*, *maiores*, *mediocres*, *minores*, etc. Dans ces conditions, la notion d'élites, étrangère à ce vocabulaire, est utile pour saisir les différents niveaux et groupes sociaux. Encore faut-il préciser ce que l'on entend par ce terme, faute de quoi l'on en viendrait vite à regretter le « flou des phénomènes, qui ne tient pas seulement à l'insuffisance de l'outillage de l'historien mais aux contours plus ou moins vagues des réalités historiques désignées par le terme 'élites' [11] ». La définition qui a conduit notre réflexion vient de la sociologie politique. Vilfredo Pareto (1848-1923) et Gaetano Mosca (1858-1951) défendaient l'idée selon laquelle toute société produit une minorité qui dirige, qui concentre les richesses et le prestige, qui forme donc une élite, par essence liée au pouvoir. V. Pareto faisait essentiellement référence à l'élite dirigeante et sa définition s'est, à l'usage, révélée réductrice pour les sociétés contemporaines. Les réflexions ultérieures ont conduit à une définition plus large et plus variée des élites : en font partie tous ceux qui jouissent d'une position sociale élevée au sein de leur communauté, par leur fortune, leur pouvoir, leur culture [12]. Comme à d'autres époques et dans d'autres sociétés, la position peut être héritée et se refléter dès la naissance dans le nom, elle peut aussi être acquise par l'union ou l'alliance matrimoniale, la possession foncière ou, plus généralement, par la richesse, l'apprentissage culturel, l'exercice d'une fonction, la faveur du prince : autant de critères non exclusifs les uns des autres, qui valent surtout par leur combinaison. La position élitaire n'est jamais définitivement acquise et suppose d'être reconnue à la fois par ceux qui ne font pas partie de l'élite, par les « égaux » ou les pairs et, enfin, par l'autorité légitimante, quand il y en a une [13]. Les élites ont donc leur propre hiérarchie, déterminée par le statut social et la position dominante : entre la notabilité innée et celle qui se gagne depuis un statut inférieur, entre celle qui occupe le devant

10 - Hans-Werner GOETZ, « Les *ordines* dans la théorie médiévale de la société : un modèle hiérarchique ? », *in* F. BOUGARD, D. IOGNA-PRAT et R. LE JAN (dir.), *Hiérarchie et stratification sociale...*, *op. cit.*, p. 221-236.

11 - Jacques LE GOFF, « Tentative de conclusions », *in Les élites urbaines au Moyen Âge. XXVII^e Congrès de la SHMESP (Rome, mai 1996)*, Paris/Rome, Publications de la Sorbonne/École française de Rome, 1997, p. 443-456, ici p. 443.

12 - Régine LE JAN, « Introduction », *in* R. LE JAN et G. BÜHRER-THIERRY (dir.), *L'historiographie des élites...*, *op. cit.*, http://lamop.univ-paris1.fr/IMG/pdf/introduction.pdf ; Laurent FELLER, « Introduction. Crises et renouvellements des élites au haut Moyen Âge : mutations ou ajustements des structures ? », *in* F. BOUGARD, L. FELLER et R. LE JAN (dir.), *Les élites au haut Moyen Âge. Crises...*, *op. cit.*, p. 5-21.

13 - François BOUGARD et Régine LE JAN, « Hiérarchie. Le concept et son champ d'application dans les sociétés du haut Moyen Âge », *in* F. BOUGARD, D. IOGNA-PRAT et R. LE JAN (dir.), *Hiérarchie et stratification sociale...*, *op. cit.*, p. 5-19.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

de la scène et celle qui s'efface, existe une série de gradations qui forment autant de lignes de clivage pas toujours faciles à percevoir. De ce fait, on réduirait beaucoup la richesse du concept en s'attachant seulement à une hiérarchie ordonnée des fonctions publiques, la plus facilement perceptible, car ce serait méconnaître l'interpénétration du public et du privé caractéristique du pouvoir au haut Moyen Âge et on laisserait de côté les niveaux inférieurs, locaux, de la hiérarchie élitaire qui, certes, sont les plus mal connus mais qui assurent la domination sur le peuple.

Pour saisir en un même ensemble et d'un même mouvement toute la hiérarchie des élites, le critère de la médiation semble pertinent, car il transcende les autres paramètres. Les élites ont en effet pour caractéristique (pour fonction ?) de faire communiquer entre eux différents niveaux sociaux, différentes communautés, par des interactions multiples entre l'autorité supérieure qui légitime et les groupes qu'elles dominent. Au niveau local par exemple, l'insertion des sociétés « villageoises » dans la société englobante nécessitait l'intervention de relais, de médiateurs spécialisés dans la communication entre les paysans – qui constituent l'immense majorité de la population – et les élites dominantes, cela dans tous les secteurs : religieux, administratif, judiciaire, etc. [14]. Avec le renforcement de la domination des élites sur les paysans à partir de l'époque carolingienne, ces médiateurs se sont faits plus nombreux, assurant la domination, le contrôle idéologique et la perception des prélèvements [15]. L'importance sociale du rôle de médiateur au regard de la hiérarchie peut d'ailleurs s'interpréter en distinguant, comme le font les sociologues, les médiateurs en-groupe et les médiateurs hors-groupe : « en-groupe » renvoie aux pratiques et aux valeurs d'un groupe défini et correspond aussi à l'espace qu'il occupe ; « hors-groupe » désigne tout ce qui ne se réfère pas à l'espace, aux pratiques et aux valeurs du groupe considéré.

Les outils intellectuels mis au point par la sociologie depuis la fin du XIX^e^ siècle, puis revisités par l'anthropologie sociale et culturelle, ont ouvert de nouvelles voies aux historiens pour comprendre les stratégies développées par les élites dans les sociétés anciennes afin de conforter leurs positions [16]. Les travaux sur l'ethnogenèse et sur la construction des identités ont enrichi la connaissance des mécanismes de reproduction sociale [17]. Le dialogue avec les archéologues, qui travaillent à grande échelle mais sur un temps très long, a fourni les instruments pour évaluer concrètement les aspects matériels de la domination et éclairer la

14 - François MENANT et Jean-Pierre JESSENNE (dir.), *Les élites rurales dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2007.

15 - Sur le renforcement de la domination aristocratique, voir Chris J. WICKHAM, *Framing the Early Middle Ages: Europe and the Mediterranean, 400-800*, Oxford, Oxford University Press, 2005, p. 168-203 ; sur le rôle des médiateurs dans l'économie rurale, Jean-Pierre DEVROEY, *Puissants et misérables. Système social et monde paysan dans l'Europe des Francs (VI^e^-IX^e^ siècles)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2006, p. 485-503.

16 - Régine LE JAN, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VII^e^-X^e^ siècle). Essai d'anthropologie sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995 ; J.-P. DEVROEY, *Puissants et misérables...*, *op. cit.*

17 - Walter POHL et Helmuth REIMITZ (dir.), *Strategies of Distinction: The Construction of Ethnic Communities, 300-800*, Leide/Boston, Brill, 1998.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

diversité des hiérarchies, dans le temps et dans l'espace. Ce faisant, les uns et les autres ont dû prendre en compte les discordances parfois irréductibles entre les résultats tirés de l'analyse des sources écrites et matérielles [18]. Malgré tout, ces démarches croisées ont permis de revisiter la documentation et d'y mieux saisir, espérons-nous, les processus de distinction et de reconnaissance sociale. Certains de ces processus n'ont guère changé durant la période et leur présentation pourrait être aisément partagée dans d'autres contextes sur la base d'autres exemples. Au sein d'un long haut Moyen Âge (VI^e^-XI^e^ siècle), le moment carolingien montre toutefois les signes d'une hiérarchisation croissante qui permet d'approfondir la réflexion et conduit à un examen des stratégies mises au point par les individus et les groupes pour consolider leurs positions. Enfin, l'étude des processus de mobilité sociale est l'élément qui peut donner matière à une mise en perspective chronologique et régionale de notre matériau et permet d'échapper à l'effet statique qu'entraîne l'expression répétée de « sociétés du haut Moyen Âge ». Cette approche résolument pragmatique entend aussi varier les échelles au sein des élites, pour autant que les sources le permettent, car celles-ci, nous le savons bien, font la part trop belle au dessus du panier.

Distinction et reconnaissance sociale : les formes et les marqueurs

Au haut Moyen Âge comme à d'autres époques, faire partie de l'élite apparaît moins comme une affaire de définition que de perception, c'est-à-dire de reconnaissance sociale, ce qui suppose de prendre en considération la relation entre le comportement des individus et leur statut social. Dans ce cadre, les pratiques propres aux élites ne sont pas le reflet passif de la position qu'elles occupent dans la hiérarchie sociale, elles contribuent au contraire à la définition de leur rang dans la société. Pour ne pas le perdre, les élites devaient travailler à construire et à conforter une image sociale, notamment par de multiples pratiques génératrices de prestige qui constituaient autant de modes de reconnaissance sociale ; mais ce concept de « mode de reconnaissance sociale » intègre une double dimension, passive et active, tantôt de démonstration, tantôt de construction de la position sociale, pour aboutir quasiment à une définition comportementale des élites, comme Alain Duplouy l'a illustré dans son travail sur l'aristocratie du monde grec archaïque [19]. La reconnaissance sociale passe d'abord par des stratégies de distinction fondatrices d'une conscience identitaire commune : il faut partager avec les membres du groupe le

18 - Christopher LOVELUCK, « Problems of the Definition and Conceptualization of Early Medieval Elites, AD 450-900: The Dynamics of the Archaeological Evidence », *in* F. BOUGARD, H.-W. GOETZ et R. LE JAN (dir.), *Théorie et pratiques des élites...*, *op. cit.*, p. 22-67, spécialement p. 22-24.

19 - Alain DUPLOUY, *Le prestige des élites. Recherches sur les modes de reconnaissance sociale en Grèce entre les X^e^ et V^e^ siècles avant J.-C.*, Paris, Les Belles Lettres, 2006.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

même habitus, les mêmes comportements signifiants qui servent à se faire accepter comme « meilleur » par le reste de la communauté et « égal » par les pairs. Ces éléments de distinction ne sont cependant pas forcément communs à tous ceux qui composent l'élite, puisqu'il y a plusieurs cercles élitaires distincts qui se superposent sans toujours se recouper, qui sont susceptibles de comportements différenciés, comme on le verra plus loin, mais qui permettent de les étudier ensemble [20]. Il est probable qu'à chaque niveau, les élites avaient conscience d'elles-mêmes, qu'elles disposaient d'une véritable identité et qu'elles travaillaient à être reconnues comme telles par les autres. Au-delà de ces considérations générales qui, répétons-le, ne sont pas propres aux sociétés du haut Moyen Âge, il faut s'interroger sur les critères qui conduisaient à cette distinction et cette reconnaissance, tant de la part de leurs pairs que de leurs subordonnés. Il faut également se demander s'il y avait des éléments ou des stratégies communes aux élites, quel que soit le niveau où elles se situaient, du plus élevé, celui des élites dirigeantes, au plus humble, celui des élites domaniales.

La distinction est d'abord une question d'apparence corporelle, car le corps, lieu d'application et de reproduction des dominations, manifeste l'appartenance sociale [21]. Un bel exemple provient de l'histoire d'Imma, racontée par Bède le Vénérable : à la fin du VII^e^ siècle, ce jeune aristocrate de Northumbrie, laissé pour mort sur le champ de bataille et tombé entre les mains de l'ennemi, cherche en vain à se faire passer pour un paysan afin de sauver sa vie, mais il trahit son appartenance à l'élite par « les traits de son visage, son comportement et sa manière de parler [22] ». En ce sens, l'intégrité du corps était très probablement une condition nécessaire pour être perçu comme un membre de l'élite. Jean-Pierre Devroey a rappelé que « le dos du paysan – sous-entendu non-libre – introduit à une histoire des institutions sociales » : l'âne, le porc comme le rustre sont dotés d'une « échine », propre au travail, à se courber et à recevoir des coups [23], toutes choses impensables pour celui qu'on estime appartenir à une élite, de quelque nature qu'elle soit. Lorsqu'en 675, le roi Childéric II ordonne d'attacher à un poteau et de rouer de coups un noble franc, Bodilon, en violation de la loi, la haine dont il était lui-même l'objet devient telle qu'il est mis à mort par la faction de ses opposants,

20 - Chris J. WICKHAM, « The Changing Composition of Early Elites », *in* F. BOUGARD, H.-W. GOETZ et R. LE JAN (dir.), *Théorie et pratique des élites...*, *op. cit.*, p. 5-18.

21 - Pierre BOURDIEU, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Éd. de Minuit, 1979, p. 210-240 ; *Id.*, « Le paysan et son corps », *Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Éd. du Seuil, 2002, p. 110-126 ; *Id.*, « Remarques provisoires sur la perception sociale du corps », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 14, 1977, p. 51-54. Pour un résumé synthétique des études sur l'importance du corps dans les travaux de P. Bourdieu, voir Christine DÉTREZ, « Corps », *in* J.-P. CAZIER (dir.), *Abécédaire de Pierre Bourdieu*, Paris, J. Vrin, 2006, p. 31-33.

22 - C. J. WICKHAM, « The Changing... », art. cit. ; Stéphane LEBECQ, « Imma, Yeavering, Beowulf. Remarques sur la formation d'une culture aulique dans l'Angleterre du VII^e^ siècle », *in* F. BOUGARD, R. LE JAN et R. MCKITTERICK (dir.), *La culture du haut Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 239-256.

23 - J.-P. DEVROEY, *Puissants et misérables...*, *op. cit.*, p. 303.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

avec son épouse enceinte [24]. Ne pas respecter l'intégrité corporelle des membres de l'aristocratie, notamment en faisant appliquer des peines d'aveuglement ou de mutilation [25], a longtemps été considéré par ces élites comme un acte de tyrannie de la part des rois carolingiens et touchait probablement à l'essence de l'appartenance à cette catégorie.

Au-delà du corps lui-même, l'apparat vestimentaire et la coiffure des grands – mais aussi des moins grands, comme en témoigne la Passion de Maxellende, un texte hagiographique du IXe siècle – servaient à marquer leur statut social. Les déplorations de certains auteurs sur le mode de vie aristocratique des grands ecclésiastiques ne laissent aucun doute sur le faste dont ces derniers s'entouraient [26]. La condamnation de l'usage de la soie pour les vêtements des gens d'Église (en dehors des vêtements liturgiques) est fondée sur l'idée qu'il faut réserver les plus grands trésors à l'usage de Dieu : or la soie est, par excellence, ce qui sert à envelopper les reliques et, de ce fait, elle participe quasiment au royaume divin, tout comme les pierres précieuses qui sont les fondements de la Cité céleste. Dans ces conditions, seule l'élite supérieure était habilitée à les détenir et à s'en prévaloir. On note en revanche qu'il n'existait pas, en Occident, d'interdiction somptuaire du type de celles qu'on trouvait à Byzance où la soie pourpre est monopole impérial ou, plus loin encore, en Chine où la soie jaune mêlée de filaments d'or était réservée à l'empereur, pas plus qu'il n'existait d'interdiction explicite d'utiliser des formes d'écritures propres à la chancellerie royale. Ici, pas de code ni de nomenclature établis, mais une conception de ce qu'il est licite à chacun de faire en fonction de son statut social, précisément sanctionné par la reconnaissance du groupe : quand la distance sociale s'amenuise au sein même de l'élite, il faut alors inventer de nouveaux signes distinctifs pour maintenir sa supériorité.

Mais l'ostentation du statut social prend également tout son sens dans le champ de la culture, que ce soit celui de la culture écrite ou celui de la communication langagière : la culture est toujours une question d'élites, car elle agit comme un élément d'identification et d'agrégation, voire d'autoreprésentation du groupe [27]. Aux IVe-VIe siècles, les élites romaines se définissaient par deux notions fondamentales : la *libertas*, conçue comme une catégorie à la fois religieuse et politique, et la culture lettrée, les *litterae* ; mais, tandis que Sidoine Apollinaire confère à la nouvelle élite barbare des traits distinctifs liés à la guerre, Cassiodore tente d'englober

24 - FRÉDÉGAIRE, *Chronique des temps mérovingiens. Continuations*, cap. 2, éd. et trad. par O. Devillers et J. Meyers, Turnhout, Brepols, 2001, p. 204-205.

25 - Geneviève BÜHRER-THIERRY, « 'Just Anger' or 'Vengeful Anger'? The Punishment of Blinding in the Early Medieval West », *in* B. H. ROSENWEIN (dir.), *Anger's Past: The Social Uses of an Emotion in the Middle Ages*, Ithaca/Londres, Cornell University Press, 1998, p. 75-81.

26 - Alban GAUTIER, « Quelques pratiques de distinction des clercs anglo-saxons. Condamnations et accommodements avec le siècle », *in* F. BOUGARD, H.-W. GOETZ et R. LE JAN (dir.), *Théorie et pratiques des élites...*, *op. cit.*, p. 291-308.

27 - Flavia DE RUBEIS, « Conclusioni: la cultura per le élites o la cultura delle élites, forme e funzioni », *in* F. BOUGARD, R. LE JAN et R. MCKITTERICK (dir.), *La culture au haut Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 461-481.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

l'élite gothique dans ces valeurs romaines [28]. Tout discours tenu par l'élite et sur l'élite repose sur des modèles, et le modèle par excellence est demeuré le modèle romain, même si ce dernier est redéfini et adapté aux nouvelles circonstances : si la maîtrise d'une langue latine précieuse marque la volonté de dessiner un groupe élitaire seul capable d'user de cette « langue de pourpre », engendrant encore au VI^e^ siècle un véritable élitisme culturel et social au profit des élites gallo-romaines, l'évolution de la rhétorique dans les royaumes barbares montre aussi une capacité à entretenir les fondements de l'éloquence antique, tout en développant une plus grande souplesse de communication apte à permettre d'englober progressivement les élites barbares dans cette sphère culturelle [29]. Dans ce vaste processus de latinisation de l'Europe jusqu'aux confins slaves, scandinaves et anglo-saxons, la capacité d'accéder à la culture écrite demeure un signe distinctif de l'élite et, partout, un instrument de pouvoir. Mais cette écriture n'est pas seulement latine, elle promeut également la construction d'une langue germanique écrite qui donne naissance aux premiers monuments littéraires à destination des élites [30], même si, aux marges du monde franc, et notamment en Hongrie, une partie a bien dû abandonner les marqueurs de distinction propres à sa culture pour maintenir sa place au sein de la nouvelle hiérarchie liée à l'adoption de nouveaux cadres romano-francs [31]. Par un ensemble d'instruments variables, individuels et collectifs, la culture sert à agréger ou à exclure, et le fait de disposer des codes et de connaître les références permet à ceux qui font partie du groupe de se définir comme des élites en se distinguant. Toutefois, ce processus ne se limite pas à la culture écrite ou à la culture savante, il touche en réalité aussi à la culture matérielle et, plus largement, au mode de vie.

Il faut en effet prendre en considération tout ce qui se rapporte au mode de vie élitaire, mieux connu depuis le développement de fouilles systématiques sur des lieux de pouvoir, tant sur le continent que dans les îles Britanniques [32] : l'émergence d'un style de vie élitaire identifiable dans les habitats laïques ou ecclésiastiques est perceptible surtout à partir du VIII^e^ siècle en Gaule du Nord comme en Angleterre, notamment dans le cadre de la construction de « places centrales », monastères et palais royaux, qui attestent d'une consommation ostentatoire, de la

28 - Verena POSTEL, « *Libertas* und *litterae*. Leitbegriffe der Selbstdarstellung geistlicher und weltlicher Eliten im frühmittelalterlichen Gallien und Italien », *in* F. BOUGARD, H.-W. GOETZ et R. LE JAN (dir.), *Théorie et pratiques des élites*..., *op. cit.*, p. 169-186.

29 - Stéphane GIOANNI, « La langue de 'pourpre' et la rhétorique administrative dans les royaumes ostrogothique, burgonde et franc (VI^e^-VIII^e^ siècles) », *in* F. BOUGARD, R. LE JAN et R. MCKITTERICK (dir.), *La culture au haut Moyen Âge*..., *op. cit.*, p. 13-38.

30 - Michel BANNIARD, « Niveaux de compétence langagière chez les élites carolingiennes. Du latin quotidien au latin d'apparat », *ibid.*, p. 39-61 ; plus largement, Dieter HÄGERMANN, Wolfgang HAUBRICHS et Jörg JARNUT (dir.), *Akkulturation. Probleme einer germanisch-romanischen Kultursynthese in Spätantike und frühen Mittelalter*, Berlin/New York, W. de Gruyter, 2004.

31 - Geneviève BÜHRER-THIERRY, « Adopter une autre culture pour s'agréger à l'élite. Acculturation et mobilité sociale aux marges du monde franc », *in* F. BOUGARD, R. LE JAN et R. MCKITTERICK (dir.), *La culture au haut Moyen Âge*..., *op. cit.*, p. 257-276.

32 - C. LOVELUCK, « Problems of the Definition... », art. cit.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

présence d'objets exotiques, mais aussi de l'exploitation des ressources du milieu sauvage, de l'abondance des boissons et de l'élevage de cochons, aliment aristocratique par excellence [33]. Cependant, l'archéologie montre aussi qu'il n'y a ni uniformité des modes de vie entre les sites aristocratiques à une même époque, ni évolution qui reposerait sur une succession de modèles appuyés sur des normes de comportement et qui conduirait des « tribus » aux « chefferies » et, pour finir, à l'État. En revanche, il est possible d'opérer une différenciation entre les élites non pas seulement en fonction de la qualité du matériel retrouvé, mais aussi en termes de capacité à contrôler l'espace : en effet, on peut trouver du matériel d'importation, dont la détention recelait un prestige certain, dans de petits établissements côtiers du sud de l'Angleterre, pour lesquels les élites servaient d'intermédiaires dans les échanges en raison de leur implantation locale. Ces petits établissements commerciaux étaient-ils des sites élitaires ? La question n'est pas tranchée [34]. Leurs habitants restent d'un niveau très moyen si on observe leur faible capacité à contrôler l'espace par rapport à la domination étendue des élites du site de Flixborough à la même époque [35] : l'échelle de l'approvisionnement, c'est-à-dire le contrôle de l'espace, tant sauvage que cultivé, doit être considéré comme un marqueur fondamental d'appartenance à l'élite et un support essentiel du statut social privilégié dans le haut Moyen Âge.

Ce rapport à l'espace est, en effet, un des éléments constitutifs de la domination, mais selon des formes d'emprise spatiale qui évoluent avec le temps : même si l'enracinement de certains groupes peut paraître très ancien, l'inscription des élites dans l'espace ne produit pas nécessairement un territoire dont les limites seraient bien définies. En outre, ces espaces de pouvoir ne correspondent pas aux circonscriptions politiques et ils permettent aux élites de se distinguer par leur capacité à maîtriser un champ d'action « délocalisé » : la dispersion des biens fonciers, qui est un bon marqueur de la position occupée dans la hiérarchie, engendre une mobilité d'autant plus grande qu'on est proche de la sphère du pouvoir royal et qu'on possède un réseau étendu [36]. Ce critère de distinction doit être d'autant mieux pris en considération que, contrairement au modèle qui décrit le passage d'une implantation domaniale dispersée avec une forte mobilité, caractéristique du haut Moyen Âge, à un enracinement territorial local associé à une faible mobilité des élites à partir du IXe siècle, on peut démontrer que même

33 - Alban GAUTIER, « Manger de la viande, signe extérieur de richesse ? », *in* J.-P. DEVROEY, L. FELLER et R. LE JAN (dir.), *Les élites et la richesse...*, *op. cit.*, p. 285-303.
34 - Lucie MALBOS, « Les emporia et leurs hinterlands en Europe du Nord-Ouest (VIIe-Xe siècle) », thèse en cours, université Paris I Panthéon-Sorbonne.
35 - Christopher LOVELUCK, « The Dynamic of Elites Lifestyles in the Rural World, AD 600-1150: Archaeological Perspectives From Northwest Europe », *in* F. BOUGARD, R. LE JAN et R. MCKITTERICK (dir.), *La culture du haut Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 139-170. Plus largement, sur le site de Flixborough, *Id.*, *Rural Settlement, Lifestyles and Social Change in the Later First Millennium AD: Anglo-Saxon Flixborough in its Wider Context*, Oxford, Oxbow Books, 2007.
36 - Régine LE JAN, « Conclusions », *in* P. DEPREUX, F. BOUGARD et R. LE JAN (dir.), *Les élites et leurs espaces...*, *op. cit.*, p. 399-406.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

les élites moyennes continuent de se distinguer en maîtrisant la distance pour confirmer leur domination locale, tant en France qu'en Germanie, bien que la construction de pôles castraux soit l'élément fondamental qui modifie en profondeur la nature de cette domination [37].

La spatialisation du pouvoir des élites a toujours nécessité une base matérielle, le plus souvent patrimoniale, à partir de laquelle se déploient non seulement les moyens de la domination, mais aussi les éléments de légitimation du pouvoir, notamment à travers le contrôle du sacré : la capacité à fonder une église ou un monastère familial est, à l'évidence, un marqueur important de l'appartenance au statut élitaire et on sait combien les femmes jouent un rôle fondamental dans ce processus, depuis les filles de l'aristocratie franque du VII^e^ siècle en Gaule du Nord jusqu'aux abbesses des grandes familles de la Saxe ottonienne au X^e^ siècle en passant par la petite et moyenne aristocratie de Toscane aux VIII^e^ et IX^e^ siècles [38]. Il s'agit au reste d'un secteur bien partagé, comme le montre l'exemple de la famille des « Totonides » de Campione, représentatifs d'une élite locale [39].

Pour autant, le patrimoine des élites ne se limite pas aux possessions foncières, il doit se définir comme un ensemble de biens divers et suffisamment durables pour être transmis de génération en génération, comprenant notamment toutes sortes d'objets précieux, c'est-à-dire rares et renvoyant à une sphère supérieure, au-delà de toute valeur économique : l'or, la soie, les pierres précieuses, mais aussi certains types de vaisselle, l'ambre et l'ivoire de morse, les fourrures du Grand Nord font certainement partie des critères à partir desquels on peut construire une échelle des valeurs, réelles et symboliques, qui reflète la hiérarchie des élites dans l'ensemble de la société. Ces biens ne sont pas seulement thésaurisés, ils circulent par le biais d'échanges à tous les niveaux élitaires et servent à manifester le statut social de celui qui les met en circulation, ce qui lui permet d'être reconnu par ses pairs et par les inférieurs comme appartenant pleinement à une élite. L'usage que font les élites des objets précieux illustre aussi remarquablement l'évolution des sociétés du haut Moyen Âge vers cette inclusion dans un ensemble toujours plus large qui caractérise la société carolingienne identifiée à l'*ecclesia* : en effet, la destruction d'une partie des richesses d'un groupe ou d'un

37 - Florian MAZEL, « Des familles de l'aristocratie locale en leurs territoires. France de l'Ouest, du IX^e^ au XI^e^ siècle », *ibid.*, p. 361-368 ; Thomas ZOTZ, « Itinerare und Orte des Herrschaft adliger Eliten im deutschen Südwesten vom 9. bis zum 11. Jahrhundert », *ibid.*, p. 173-188.

38 - Régine LE JAN, « Monastères de femmes, violence et compétition pour le pouvoir dans la Francie du VII^e^ siècle », *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Paris, Picard, 2001, p. 89-106 ; Gerd ALTHOFF, « Gandersheim und Quedlinburg. Ottonische Frauenklöster als Herrschaft- und Überlieferungszentren », *Frühmittelalterliche Studien*, 25, 1991, p. 123-144 ; Karl J. LEYSER, « Die Frauen des sächsischen Adels », *Herrschaft und Konflikt. König und Adel im ottonischen Sachsen*, Göttingen, Vandenhoeck und Ruprecht, 1984, p. 82-123 ; Marco STOFFELLA, « Donne e famiglia nella Toscana occidentale (VIII e IX secolo) », *in* C. LA ROCCA et A. MALENA (dir.), dossier « Donne in famiglia nell'alto medioevo », *Genesis*, IX-1, 2010, p. 85-106.

39 - Cristina LA ROCCA et Stefano GASPARRI (dir.), *Carte di famiglia. Strategie, rappresentazione e memoria del gruppo familiare di Totone di Campione (721-877)*, Rome, Viella, 2005.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

individu dans les cérémonies funéraires, qui marque les débuts de la période, est un investissement ponctuel, sans doute destiné à impressionner les contemporains et à affermir une position sociale fragile dans un contexte de stress social [40] ; mais si son efficacité est immédiate, elle est aussi de courte durée, limitée dans le temps à la survivance de la tradition orale, même si cette dernière peut être de longue durée, notamment grâce aux poèmes épiques, tels le *Beowulf* [41]. Néanmoins, les trésors enfouis dans les tombes, privés de tout support visible, sont voués à être rapidement oubliés. En revanche, donner des objets précieux et une partie de sa richesse aux églises, c'est s'assurer pour l'éternité une place de donateur par l'intégration dans la *memoria*. En même temps, il s'agit d'élargir le cercle de ceux qui sont conviés à cette démonstration sociale : en s'insérant dans les structures commémoratives multipolaires et suprarégionales que sont les confraternités de prière, les auteurs de cette stratégie de valorisation renforcent leur statut social, puisque ce dernier leur est concédé par une communauté plus large et plus durable qui correspond idéalement à l'ensemble de tous les baptisés, morts et vivants, mais qui, en même temps, permet de déterminer le contour des groupes en compétition.

Il existe cependant une concurrence générale entre les élites pour le contrôle de l'espace et des territoires, et notamment, dans le monde franc, des espaces soustraits et quadrillés par le roi, comme les *forestes* que ce dernier réintroduit ensuite sous la forme d'*honores*, mais aussi de donations et de concessions d'immunité : la possibilité de disposer de tels espaces contribue également à s'imposer dans la hiérarchie élitaire et à conforter le statut social. C'est pourquoi, si les élites maîtrisent la communication à distance qui est un support important de leur réseau, elles ne sont pas maîtresses de l'espace qui est plutôt un objet de compétition, de négociation et d'échange, dans une société articulée sur de multiples lieux de pouvoir.

L'élite est par ailleurs toujours distinguée par l'exercice de la « largesse », la capacité de donner sans compter, afin de créer du lien social et d'assurer une redistribution minimale des richesses, qui contribue tout à la fois à maintenir la cohésion sociale et la domination des puissants [42]. Dans tous ces processus, on retrouve une attitude relevant « de cette pratique de la conversion de la richesse en droit légitime à commander et à dominer qui est l'une des fins inlassablement poursuivies [43] » : faire partie de l'élite, c'est avant tout être capable de réaliser cette

40 - Régine LE JAN, « Prendre, accumuler, détruire les richesses dans les sociétés du haut Moyen Âge », *in* J.-P. DEVROEY, L. FELLER et R. LE JAN (dir.), *Les élites et la richesse...*, *op. cit.*, p. 365-382.

41 - Dieter ROLLE, « Beowulf-Sagenheld im Feindesland », *in* K. MEISIG (éd.), *Ruhm und Unsterblichkeit. Heldenepik im Kulturvergleich*, Wiesbaden, Harassowitz, 2010, p. 63-74.

42 - Régine LE JAN, « Les élites au haut Moyen Âge. Approche sociologique et anthropologique », *in* F. BOUGARD, H.-W. GOETZ et R. LE JAN (dir.), *Théories et pratiques des élites...*, *op. cit.*, p. 69-100 ; Steffen PATZOLD, « Noblesse oblige ? Se distinguer par l'emploi des richesses au haut Moyen Âge », *in* J.-P. DEVROEY, L. FELLER et R. LE JAN (dir.), *Les élites et la richesse...*, *op. cit.*, p. 139-154.

43 - Laurent FELLER, « Introduction. Formes et fonctions de la richesse des élites au haut Moyen Âge », *ibid.*, p. 5-30, ici p. 8.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

conversion de la richesse en pouvoir, autrement dit être capable de procéder à la valorisation sociale de son patrimoine et, plus largement, de toutes ses actions. C'est aussi, en retour, utiliser le pouvoir pour acquérir plus de richesses, en pressurant ou opprimant les *pauperes*, en rivalisant avec les égaux, en usurpant les biens d'autrui, y compris ceux du roi.

Car l'un des signes distinctifs les plus marquants des élites du haut Moyen Âge, et peut-être le plus caractéristique de la période, est la relation privilégiée qu'elles entretiennent avec le pouvoir public : les élites sont, en principe, d'abord au service du roi et/ou au service de Dieu et cela, à tous les niveaux. Même si le pouvoir local est aux mains d'une élite non moins locale, c'est-à-dire qui possède une autorité propre, toutes sont théoriquement en contact avec la sphère du pouvoir public qui, d'une manière ou d'une autre, les rend légitimes [44]. Dans la première période carolingienne au moins, ces élites locales sont l'un des ciments qui tient l'ensemble du régime, du fait de leur connexion symbolique avec la cour, par exemple par l'intermédiaire de la « collecte » des peaux de loup dans les forêts royales, qui fait partie de l'organisation administrative du royaume sous Charlemagne [45]. En revanche, la communication devient de plus en plus difficile dans le courant du IXe siècle, ce qui est certainement l'un des facteurs ayant contribué à l'échec du système politique carolingien [46]. Ces aspects sont essentiels pour comprendre une société dans laquelle les élites se distinguent de la communauté, tout en en restant membres : il y a, d'une part, un modèle d'exaltation des élites au-dessus du peuple qu'elles doivent guider et diriger pour remplir l'office qui leur a été confié par Dieu (à partir de l'époque carolingienne au moins, les élites supérieures n'avaient aucun doute là-dessus) et, d'autre part, un modèle d'inclusion dans la communauté. De ce point de vue, la société du haut Moyen Âge se rapporte à un modèle anthropologique dans lequel aucune grandeur, aucun honneur ne peut exister indépendamment d'une action en direction des hommes, sous forme de distribution ou de services – contrairement aux sociétés despotiques où la communauté tout entière est au service du maître [47]. Or ce modèle concerne aussi les élites ecclésiastiques qui ne fonctionnent pas comme des entités séparées au sein de la société, puisque la direction du peuple chrétien par le clergé suppose que celui-ci soit inclus et non exclu de ce peuple et de ces pratiques : l'évêque est un membre de sa communauté, différent par son comportement et supérieur par la prédication qu'il délivre ; l'ensemble du clergé, à tous les niveaux, doit manifester l'appartenance à son statut non seulement en refusant certaines pratiques, mais aussi en participant aux activités sociales, selon une subtile dialectique qui conduit à développer des formes de sociabilité et de consommation inspirées des usages

44 - C. J. WICKHAM, « The Changing... », art. cit., p. 10.
45 - Janet L. NELSON, « Elites in the Reign of Charlemagne », *in* F. BOUGARD, H.-W. GOETZ et R. LE JAN (dir.), *Théories et pratiques des élites...*, *op. cit.*, p. 309-324.
46 - Martin GRAVEL, *Distances, rencontres, communications. Réaliser l'Empire sous Charlemagne et Louis le Pieux*, Turnhout, Brepols, 2012.
47 - Alain TESTART, « Deux politiques funéraires. Dépôt et distribution », *in* L. BARAY (dir.), *Archéologie des pratiques funéraires. Approches critiques*, Glux-en-Glenne, Bibracte-Centre archéologique européen du mont Beuvray, 2004, p. 303-316.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

laïques, tout en s'en démarquant [48]. Jusqu'à la rupture grégorienne au moins, élites laïques et élites ecclésiastiques ne forment pas des mondes séparés, elles appartiennent aux mêmes cercles et souvent aux mêmes familles, partagent les mêmes valeurs et assurent conjointement le service du roi et le service de Dieu, collaborant ainsi au bien commun et au salut du peuple chrétien [49] : ce service est en lui-même un des fondements de leur supériorité sociale, donc de leur appartenance à l'élite.

Hiérarchies

Dans l'ensemble, les différentes hiérarchies, de prestige, de richesse et de pouvoir, tendent à n'en faire qu'une, comme les anthropologues l'ont constaté dans les sociétés traditionnelles où l'économique est profondément enchâssé dans le social [50]. Ainsi, dans la plupart des lois barbares, l'évaluation monétaire de l'honneur de l'homme en fonction de son statut est l'application juridique de cette logique, d'où la possibilité de comparer la distance sociale qui sépare, d'un royaume anglo-saxon à l'autre, le noble du paysan libre et de l'esclave selon le montant du wergeld qui leur est attribué [51]. Les textes promulgués pour recruter les armées sont de la même veine, faisant en sorte que la disponibilité en hommes et en matériel non seulement se déplace au même rythme que celui du pouvoir, mais aussi introduise une différenciation à l'intérieur du groupe des dirigeants : à la bataille de la Trébie qui opposa Gui de Spolète à Bérenger I^er^ en 889, le jeune Albéric, « l'espoir de Camerino », futur marquis de Spolète, faisait figure de *pauper* avec sa « cohorte » de cent *milites* face à ceux qui pouvaient aligner plusieurs centaines, voire plusieurs milliers, d'hommes [52]. Qu'un aristocrate devienne plus riche que son roi et le voici suspect de briguer le trône, comme le rappelle l'épisode célèbre de la visite de Louis de Provence auprès d'Adalbert « le Riche », *potentissimus marchio* de Toscane, en 901 : « En voici un qu'on pourrait appeler roi, plutôt que marquis, il ne m'est en rien inférieur, sinon par le titre [53]. »

Mais aux niveaux inférieurs de la pyramide, là où se fait le contact entre le peuple et les élites, les distinctions sont floues. En appliquant le critère de la

48 - A. Gautier, « Quelques pratiques de distinction... », art. cit.
49 - R. Le Jan, « Les élites au haut Moyen Âge. Approche... », art. cit., p. 70.
50 - Karl Polanyi, *La subsistance de l'homme. La place de l'économie dans l'histoire et la société*, trad. par B. Chavance, Paris, Flammarion, [1977] 2011 ; *Id.*, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, trad. par C. Malamoud et M. Angeno, Paris, Gallimard, [1980] 1983.
51 - Walter G. Runciman, « Accelerating Social Mobility: The Case of Anglo-Saxon England », *Past and Present*, 104-1, 1984, p. 3-30, ici p. 7.
52 - *Gesta Berengarii imperatoris*, II, 25-30, éd. par P. von Winterfeld, *in Poetae latini aevi carolini*, Berolini, Weidmann, 1899, vol. IV-1, p. 372.
53 - Liudprand de Crémone, *Antapodosis*, II, 39, éd. par P. Chiesa, Turnhout, Brepols, 1998, p. 51 ; voir aussi I, 39, p. 27, pour l'explication du surnom d'Adalbert, avec une belle équivalence entre la puissance et la richesse : *Tantae quippe Adelbertus erat potentiae, ut inter omnes Italiae principes solus ipse cognomento diceretur Dives.*

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

médiation en-groupe et hors-groupe au grand domaine royal carolingien à travers le capitulaire *de villis* (vers 800), J.-P. Devroey a observé la ligne de démarcation qui distingue sur le terrain les juges (médiateurs hors-groupe) des maires (médiateurs en-groupe) qui sont leurs subordonnés dans les villages. Cette frontière se dessine d'abord dans l'espace : le juge, qui exerce la *potestas* par délégation directe du roi, est à la tête d'un petit territoire composé de plusieurs *villae*. Le maire, lui, reste confiné au sein du terroir villageois : « il ne doit pas avoir plus de terres dans son office que celles qu'il peut parcourir en un jour », dit le capitulaire, qui traduit ainsi l'idée d'interconnaissance relative à sa fonction [54].

La distinction par rapport à l'espace recoupe aussi des hiérarchies sociales, comme on le voit par exemple dans la différenciation des châtiments : le maire peut être battu s'il exécute mal son office, tandis que le juge est seulement soumis à une amende. Cependant, le maire se distingue des autres tenanciers par sa fonction, sa richesse et un certain prestige : il fait exécuter par d'autres les corvées qu'il doit, sa terre est beaucoup plus grande, il est en contact direct avec les seigneurs et, à ce titre, il est impliqué dans des rites publics d'interaction qui relèvent le plus souvent de l'ordre comportemental et précisent sa position. Certains de ces rites s'inscrivent dans la routine sociale mais d'autres, comme ceux de l'hospitalité (gîte du seigneur et de ses hommes, paissance de leurs animaux, chevaux et chiens), relèvent des formes d'échange mettant en jeu le capital social, selon des codes strictement contrôlés par le seigneur. On peut donc considérer que le maire appartient au niveau inférieur des élites rurales et, comme il connaît des règles du jeu que les autres dominés ignorent et qu'il peut ainsi jouer des dissensions, des rivalités, de la compétition au sein d'un « petit monde », s'il réussit à accroître sa fortune par des activités non agricoles, lui ou ses descendants peuvent développer des stratégies de distinction élitaire [55].

Les agents locaux du pouvoir, les juges ou, à un niveau moins élevé encore, les « machtierns » bretons étudiés par Wendy Davis sont assurément des notables locaux, hors-groupe : ils appartiennent à la société englobante et font le lien avec les communautés paysannes [56]. Ils relèvent du type idéal du notable tel que le définit Henri Mendras [57] : détenant un rôle qui est à la fois social, politique et économique, des relations personnalisées sur une aire géographique donnée, ils composent une élite territoriale au niveau économique et à l'ascendant social suffisants pour occuper des positions dans la justice ou monopoliser les rôles d'intercesseurs, d'arbitres, de garants dans la vie des communautés. Ils sont assez bien représentés par la couche des propriétaires fonciers moyens, fournissent les principaux contingents militaires, mais aussi les participants et les assesseurs des assemblées

54 - Capitulare de villis. *Cod. Guelf. 254 Helmst. Der Herzog August Bibliothek, Wolfenbüttel*, éd. par C. Brühl, Stuttgart, Müller und Schindler, 1971, cap. 26 ; J.-P. Devroey, *Puissants et misérables...*, *op. cit.*, p. 495.

55 - *Ibid.*, p. 485-499.

56 - Wendy Davies, *Small Worlds: The Village Community in Early Medieval Brittany*, Londres, Duckworth, 1988.

57 - Henri Mendras, *Sociétés paysannes. Éléments pour une théorie de la paysannerie*, Paris, Gallimard, [1976] 1995.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

locales. Ce sont eux que les textes désignent, suivant les époques et surtout les régions, sous les dénominations variées de *nobiles*, *optimi pagenses*, *boni homines*, etc., toutes appellations répondant à une même notion fondamentale de notabilité et de médiation à l'échelle d'une communauté ou même d'une petite région. Tous sont en relation directe avec les agents royaux ou ecclésiastiques de niveau plus élevé. Mais cette catégorie est floue, car, à ce niveau, la concentration du prestige, de la richesse et du pouvoir n'est pas aussi nette qu'au sommet de la pyramide élitaire. Certains notables ruraux se distinguent du reste de la population par leur richesse, acquise surtout par des activités non agricoles telles que le commerce et le prêt d'argent. Ils peuvent avoir acquis un certain prestige par une projection dans le passé, se rattacher à des réseaux supérieurs, sans pour autant exercer une fonction déléguée d'en haut [58]. C'est le cas par exemple de Toto de Campione, enrichi grâce à la production et au commerce de l'huile sur les bords du lac de Lugano au VIII^e siècle [59].

Parmi les élites locales, il faut faire une place aux prêtres ruraux qui commencent à être mieux connus [60]. On les a longtemps décrits au filtre des accusations de l'archevêque de Lyon Agobard qui dénonçait, au IX^e siècle, les seigneurs affranchissant leurs esclaves avant de les désigner comme desservants de leurs églises domaniales pour disposer de prêtres tout à leur service, mais totalement ignorants [61]. La mise en contexte des propos d'Agobard et les travaux menés sur la sociologie des prêtres ruraux à l'époque carolingienne conduisent à nuancer fortement la crédibilité des propos de l'archevêque de Lyon. Comme le prêtre bavarois Atto au début du IX^e siècle, les prêtres ruraux appartiennent souvent aux familles de l'élite locale disposant des églises rurales et rarement à la domesticité des maîtres. Ils ont reçu une formation qui permet par exemple à Atto d'écrire à l'empereur pour défendre ses droits [62], et ils partagent avec les élites locales la même culture, portant les armes, allant à la chasse avec leurs chiens et leurs animaux dressés à cet effet, au mépris de la législation canonique [63]. Comme les juges, ils appartiennent à la catégorie des médiateurs hors-groupe.

58 - Laurent FELLER, « Les hiérarchies dans le monde rural du haut Moyen Âge. Statuts, fortunes et fonctions », *in* F. BOUGARD, D. IOGNA-PRAT et R. LE JAN (dir.), *Hiérarchie et stratification sociale...*, *op. cit.*, p. 257-276, ici p. 267-269.

59 - C. LA ROCCA et S. GASPARRI (dir.), *Carte di famiglia...*, *op. cit.*

60 - Robert GODDING, *Prêtres en Gaule mérovingienne*, Bruxelles, Société des Bollandistes, 2001 ; Charles MÉRIAUX, « Ordre et hiérarchie au sein du clergé rural pendant le haut Moyen Âge », *in* F. BOUGARD, D. IOGNA-PRAT et R. LE JAN (dir.), *Hiérarchie et stratification sociale...*, *op. cit.*, p. 117-136 ; Steffen PATZOLD, « Bildung und Wissen einer lokalen Elite des Frühmittelalters: das Beispiel der Landpfarrer im Frankenreich des 9. Jahrhundert », *in* F. BOUGARD, R. LE JAN et R. MCKITTERICK (dir.), *La culture du haut Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 377-391 ; Carine VAN RHIJN, *Shepherds of the Lord: Priests and Episcopal Statutes in the Carolingian Period*, Turnhout, Brepols, 2007.

61 - AGOBARD, *De privilegio et iure sacerdotii*, 11, éd. par L. Van Acker, Turnhout, Brepols, 1981, p. 62.

62 - S. PATZOLD, « Bildung und Wissen... », art. cit., p. 378-379.

63 - C. MÉRIAUX, « Ordre et hiérarchie... », art. cit., p. 120-122.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

Les élites dirigeantes (le comte et ses subordonnés immédiats, l'évêque et son archidiacre), qui assurent également un rôle essentiel dans la médiation, ne peuvent s'identifier aux élites locales dont nous venons de parler : d'une part, en raison de la distance sociale qui les tient éloignés de la large masse des hommes libres, qu'ils n'approchent pas directement et sur laquelle ils ne peuvent agir eux-mêmes que par des intermédiaires ; d'autre part, à cause de la nature de leur pouvoir, qui ne s'appuie pas seulement sur la capacité qui leur est reconnue par l'ensemble de la communauté en raison de leur richesse, leur naissance, leur prestige et leur enracinement, mais aussi sur une délégation de pouvoir venue « d'en haut » et susceptible de s'exercer dans n'importe quel secteur géographique de l'Empire. Ce ne sont donc pas des élites « locales », même s'ils ont tendance à s'implanter localement. Ils n'en sont pas moins des médiateurs fondamentaux, puisque ce sont eux qui mettent en relation les réseaux de pouvoir locaux avec les réseaux proches du centre du pouvoir et parce qu'ils sont les seuls à appartenir à ces deux formes de hiérarchies.

L'échelon supérieur – celui de la *Reichsaristokratie* carolingienne par exemple – était propulsé sur un plan politique différent, qui surplombait celui des élites régionales et locales et qui, par le jeu de la mobilité qui leur était imposé, devait assurer la communication entre le centre et les « élites immobiles ». Le danger était double : pour les élites supérieures, qui risquaient d'être déconnectées de leurs réseaux et de devenir du coup plus dépendantes du prince et donc plus fragiles ; pour le prince, qui risquait de ne pouvoir empêcher que les grands ne rompent la communication en créant un écran entre lui et les élites régionales. À ce jeu, les Carolingiens ont finalement perdu [64]. On voit donc tout l'intérêt de se pencher sur les différents niveaux d'élites et en particulier sur celles qui continuent à jouer ce rôle de médiation, d'interface, c'est-à-dire précisément qui ne se déconnectent pas du « terrain » ou qui s'y reconnectent dans le processus d'enracinement des pouvoirs qui caractérisent les IXe-XIe siècles.

La question du prélèvement dîmier, qui fait actuellement l'objet de recherches importantes, ouvre d'intéressantes perspectives en ce domaine [65] : entre le début du IXe siècle et la Réforme grégorienne, les laïcs sont étroitement associés au prélèvement et à la redistribution des dîmes, ce qui concourt à asseoir la domination des élites sur les communautés locales. Les acteurs agissent en tant que médiateurs à des niveaux divers et le changement d'échelle des structures du pouvoir aux Xe et XIe siècles contribue seulement à une gestion des dîmes plus locale et à la multiplication du nombre des acteurs-médiateurs, tant laïcs qu'ecclésiastiques.

64 - M. GRAVEL, *Distance, rencontres, communications...*, *op. cit.*

65 - Voir Michel LAUWERS (dir.), *La dîme, l'Église et la société féodale*, Turnhout, Brepols, 2012, en particulier son introduction, « Pour une histoire de la dîme et du *dominium* ecclésial », p. 11-64.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

Stratégies de consolidation et dynamiques de groupe

Maintenir son statut, ne pas descendre mais, si possible, améliorer ses positions dans la hiérarchie impliquaient un travail continu de mobilisation des forces dans une compétition dont l'intensité a varié selon les moments et les endroits. Pour les mettre en lumière, l'approche prosopographique (celle des agents des rois mérovingiens ou lombards, de l'entourage de Louis le Pieux, des comtes carolingiens d'Italie ou de Bavière, etc. [66]) peut donner une idée des stratégies développées, mais elle n'est pas sans risque pour le haut Moyen Âge compte tenu de la nature souvent fragmentaire de l'information. Les trajectoires individuelles demandent à être replacées dans leur contexte documentaire et historique, et n'ont de sens qu'en reconstituant les logiques de groupe qui s'inscrivent largement dans des constructions parentélaires, dont il n'est pas possible de rendre compte ici.

Dans ces sociétés, où le pouvoir donne accès à la richesse et *vice versa*, la terre, qui constituait l'assise matérielle de la domination, était fondamentale. La gestion des patrimoines fonciers a été éclairée de plusieurs façons. Si nous ne sommes guère renseignés sur celle des seigneurs laïques, les travaux sur les domaines monastiques carolingiens ont fait justice de l'irrationalité d'une administration qui aurait été incapable d'assurer la croissance [67]. Ils mettent en lumière une « rationalité en valeur » wéberienne qui n'a pas pour but le profit mais qui répond à des principes éthico-économiques déterminant une véritable économie du christianisme. Si l'avarice et la cupidité sont condamnées, l'économie est pensée à travers le lien établi entre l'ici-bas et l'au-delà, elle fonde la rationalité administrative des moines et légitime le pouvoir de l'Église épiscopale et monastique sur les biens et sur les hommes [68]. Abbés et évêques gèrent donc au mieux leurs richesses pour répondre aux besoins de la communauté, assurer la redistribution aux pauvres et contrôler l'échange chrétien. Ce faisant, ils participent directement à la compétition, car les dynamiques foncières à l'œuvre font intervenir de multiples acteurs, ecclésiastiques et laïques, et tendent simultanément à faire circuler les terres au gré des héritages, des dotations, des donations, voire des

66 - Horst EBLING, *Prosopographie der Amtsträger des Merowingerreiches von Chlotar II. (613) bis Karl Martell (741)*, Munich, W. Fink, 1974 ; Stefano GASPARRI, *I duchi longobardi*, Rome, Istituto storico italiano per il Medio Evo, 1978 ; Philippe DEPREUX, *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (781-840)*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1997 ; Eduard HLAWITSCHKA, *Franken, Alemannen, Bayern und Burgunder in Oberitalien (774-962). Zum Verständnis der fränkischen Königsherrschaft in Italien*, Fribourg-en-Brisgau, E. Albert Verlag, 1960 ; Michael BORGOLTE, *Die Grafen Alemanniens in merowingischer und karolingischer Zeit. Eine prosopographie*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1986.

67 - J.-P. DEVROEY, *Puissants et misérables...*, *op. cit.*, p. 547-580.

68 - Valentina TONEATTO, « Élites et rationalité économique. Les lexiques de l'administration monastique du haut Moyen Âge », *in* J.-P. DEVROEY, L. FELLER et R. LE JAN (dir.), *Les élites et la richesse...*, *op. cit.*, p. 71-96 ; *Id.*, *Les banquiers du Seigneur. Évêques et moines face à la richesse (IV^e^-début IX^e^ siècle)*, Rennes, PUR, 2012.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

échanges et même des ventes, et finalement à concentrer la propriété aux mains des plus puissants [69].

La dévolution divergente des biens et le système du partage de l'héritage qui a cours au haut Moyen Âge faisaient peser sur le patrimoine foncier de graves menaces d'éclatement, mais de telles pratiques n'en étaient pas moins adaptées à des groupes familiaux cognatiques non ancrés dans le sol et dont la préoccupation première était de se perpétuer en tant que groupe social, un groupe dont la mémoire ne dépassait pas quelques générations [70]. L'existence de biens féminins servant à doter les épouses de génération en génération ou passant des femmes aux clercs de la famille selon un système de transmission oblique – de tante à neveu – est un exemple des stratégies déployées pour contrôler et diversifier l'usage du patrimoine [71]. D'une manière générale, la dotation de l'épouse par le mari ne présente de danger qu'en cas de décès de ce dernier, alors que le couple n'a pas d'enfants, et au niveau inférieur de la pyramide [72]. Les Francs ont d'ailleurs eu tendance à se montrer parcimonieux vis-à-vis de leurs épouses en n'accordant que de maigres dots au moment du mariage, quitte à les augmenter par la suite, à la naissance des enfants. Les familles lombardes dotent plus généreusement les épouses mais elles se révèlent aussi capables de développer des redoublements d'alliance sur plusieurs générations pour récupérer leurs biens [73], parce que les mariages proches y sont plus fréquents qu'en Gaule ou en Germanie. Quant aux élites supérieures, dont les patrimoines sont dispersés et alimentés par les donations royales, l'exercice de fonctions lucratives et l'oppression des plus faibles, elles ont eu tendance à mobiliser les dots pour renforcer les liens d'affinité, en servant les épouses sur des biens situés à proximité ou dans leur région d'origine, comme ce fut le cas pour Galswinthe, épouse malheureuse du roi Chilpéric Ier au VIe siècle, ou pour Ermengarde, épouse de Lothaire Ier au IXe siècle.

Les terres héritées, qui sont des biens précieux au sens anthropologique du terme, portent en elles l'identité et la mémoire de ceux qui les ont possédées. Leur plus-value symbolique est encore accrue si elles ont une origine fiscale ou un lien quelconque avec le sacré. Il faut donc les partager pour maintenir l'identité et l'unité du groupe des cohéritiers. La christianisation, on l'a vu plus haut, a offert aux élites un moyen de renforcer leur identité en mobilisant leur patrimoine pour

69 - François Bougard, Cristina La Rocca et Régine Le Jan (dir.), dossier « Les transferts patrimoniaux en Europe occidentale (VIIIe-Xe siècle) », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, 111-2, 1999, p. 487-972.

70 - R. Le Jan, *Famille et pouvoir*..., *op. cit.*

71 - Geneviève Bührer-Thierry, « Des évêques, des clercs et leur famille dans la Bavière des VIIIe-IXe siècles », *in* F. Bougard, R. Le Jan et C. La Rocca (dir.), *Sauver son âme et se perpétuer. Transmission du patrimoine et mémoire au haut Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 2005, p. 239-264.

72 - Laurent Feller, « 'Morgengabe', dot, *tertia*. Rapport introductif », *in* F. Bougard, L. Feller et R. Le Jan (dir.), *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, Rome, École française de Rome, 2002, p. 2-25.

73 - Laurent Feller, *Les Abruzzes médiévales. Territoire, économie et société en Italie centrale du IXe au XIIe siècle*, Rome, École française de Rome, 1998, p. 459-502.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

fonder des églises et des monastères qui sont devenus des points fixes pour les groupes fondateurs, tant qu'ils en conservaient le contrôle. Les églises patrimoniales, fondées en Rhénanie ou en Thuringe au début du VIII^e siècle, sont partagées au fil des générations, mais les possesseurs devaient s'entendre sur le choix des desservants, la gestion matérielle de l'église et son devenir. L'église Saint-Lambert de Mayence, qui est donnée au monastère de Lorsch vers 800, appartient alors à dix-sept possesseurs différents qui sont tous apparentés, sans pour autant descendre d'un ancêtre commun. L'église de Milz, en Thuringe, fondée dans les années 720, est aux mains de six possesseurs en 784, au moment de sa transformation en monastère. Ils sont apparentés mais les partages ont été orientés de manière à ce qu'il n'y ait qu'un possesseur par fratrie pour limiter le nombre des cohéritiers, tout en maintenant l'identité commune de tous les ayants droit [74]. Les élites en difficulté ont également utilisé les donations aux églises pour mettre leur patrimoine à l'abri de leurs ennemis. Après la chute de leur duché en 744, les survivants de la famille ducale alémanique ont massivement donné leurs biens au monastère de Saint-Gall, où ils conservaient de l'influence, avant de les récupérer plus tard. Les donations en précaire, qui se multiplient à l'époque carolingienne, permettent aussi à des élites moins prestigieuses de placer une partie de leur patrimoine hors partage, tout en conservant l'usage de ces biens sur une, deux, voire trois générations, un système somme toute assez comparable à celui des bénéfices royaux [75].

Ce mode de gestion patrimoniale alimente de vastes transferts de biens, qui concernent toutes sortes de terres [76]. Certaines viennent du roi, mais il faut revenir sur l'idée que le mouvement de donations de terres fiscales aux élites aurait appauvri le fisc royal et causé l'affaiblissement du pouvoir au X^e siècle. Le fisc a toujours été un instrument flexible et négocié qui se transforme sans cesse, au rythme des confiscations, des concessions, des donations, des usurpations. Ce qui change en définitive, parfois en peu de temps pour des raisons conjoncturelles, c'est la capacité du roi à contrôler durablement l'usage qu'en font les agents locaux du pouvoir et à s'en réserver une part importante : un roi puissant contrôle le fisc, tandis qu'un roi faible en perd l'usage [77]. De la même manière, l'ample mouvement de donations aux églises, qui accroît sans cesse le patrimoine sacré, doit être mis en balance

74 - Régine LE JAN, « Emhilt de Milz et la charte de fondation de son monastère (784) », *in* S. GOUGENHEIM *et al.* (dir.), *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris, Picard, 2004, p. 525-536.

75 - Laurent MORELLE, « Les 'actes de précaire', instruments de transferts patrimoniaux (France du Nord et de l'Est, VIII^e-XI^e siècle) », *in* F. BOUGARD, C. LA ROCCA et R. LE JAN (dir.), dossier « Les transferts patrimoniaux... », *op. cit.*, p. 607-647 ; Philippe DEPREUX, « L'apparition de la précaire à Saint-Gall », *ibid.*, p. 649-673 ; Laurent FELLER, « Précaires et livelli. Les transferts patrimoniaux *ad tempus* en Italie », *ibid.*, p. 725-746.

76 - Geneviève BÜHRER-THIERRY, « Formes des donations aux églises et stratégies des familles en Bavière du VIII^e au X^e siècle », *ibid.*, p. 675-699.

77 - Charles WEST, *Reframing the Feudal Revolution: Political and Social Transformation Between Marne and Moselle, c. 800-c. 1100*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013, p. 62-63.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

avec les précaires, les concessions de bénéfices, souvent réalisées par le roi, les usurpations, les compromis, qui font perdre aux églises l'usage d'une partie de ces biens. Il est vrai qu'à partir de l'époque carolingienne, les évêques ont cherché à contrôler plus étroitement l'accès à ces terres particulières, dont ils font des biens sacrés [78], provoquant ainsi des conflits qui nous rappellent que le système de l'échange chrétien ne fonctionne pas sans heurt, ce qui conduit à revenir sur la vision par trop irénique du conflit foncier créateur de lien social, imposée par la perspective fonctionnaliste anglo-américaine [79]. Car les élites doivent sans cesse travailler à mettre la main sur de nouvelles sources de richesse au détriment de leurs compétiteurs. Dans cette perspective globale, l'échange chrétien apparaît comme un instrument développé par les élites pour orienter à leur profit les transferts de biens.

Par ailleurs, on a pu mettre en lumière toutes sortes de stratégies d'enrichissement qui accroissent le pouvoir des possédants non seulement par acquisition de terres, mais aussi par des opérations de crédit qui placent les élites rurales du côté des prêteurs, en augmentent leurs disponibilités numéraires ou foncières et leur donnent un surcroît d'influence [80], ou encore par la spécialisation artisanale observée sur les sites de l'arrière-pays montpelliérain avec la métallurgie et la verrerie [81]. Mais, au bas de la pyramide, là où le patrimoine est le plus sensible aux partages et le plus fragile, les menaces de déclassement sont toujours réelles. À ce niveau, on ne peut guère compter sur les fonctions déléguées qui sont, plus haut dans la hiérarchie, à la fois source de richesse, de prestige et de pouvoir.

En effet, on s'élève dans la hiérarchie par le pouvoir dont on dispose, car il permet de s'enrichir. Bien qu'elles n'aient pas été transmises directement de père en fils avant le Xe siècle au plus tôt, les fonctions, et avec elles le droit à l'exercice du pouvoir, font partie du patrimoine symbolique que les groupes élitaires défendent jalousement et pour lesquelles ils entrent en compétition, afin d'en limiter l'accès à leurs égaux et d'assurer la reproduction du groupe. Encore convient-il de nuancer selon les types de fonction et les périodes, car toutes n'ont pas été également attractives. Alors qu'en Italie et dans la Gaule des Ve et VIe siècles, les fonctions épiscopales ont été durablement investies par la classe sénatoriale, d'où l'éclat d'une réussite personnelle telle que celle d'Egidius à Reims, devenu prélat alors

78 - Gaëlle CALVET, « Les clercs carolingiens et la défense des terres d'Église (Francie du Nord, IXe siècle) », thèse, université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2012.

79 - Bruno LEMESLE, *Conflits et justice au Moyen Âge. Normes, loi et résolution des conflits en Anjou aux XIe et XIIe siècle*, Paris, PUF, 2008.

80 - François BOUGARD, « Le crédit dans l'Occident du haut Moyen Âge : documentation et pratique », *in* J.-P. DEVROEY, L. FELLER et R. LE JAN (dir.), *Les élites et la richesse...*, *op. cit.*, p. 439-478.

81 - Laurent SCHNEIDER, « De la fouille des villages abandonnés à l'archéologie des territoires locaux. L'étude des systèmes d'habitat du haut Moyen Âge en France méridionale (Ve-Xe siècle) : nouveaux matériaux, nouvelles interrogations », *in* J. CHAPELOT (dir.), *Trente ans d'archéologie médiévale en France. Un bilan pour un avenir*, Caen, Publications du CRAHM, 2010, p. 133-161, spécialement p. 138-140, avec l'exemple du Roc de Pampelune.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

qu'il n'en faisait pas partie [82], elles ne le sont plus dans l'Italie lombarde, où il faut attendre le VIIIe siècle pour que, dans les trois principaux pôles de la hiérarchie ecclésiastique (Pavie, Aquilée, Milan), la haute aristocratie liée au roi se saisisse de ces charges, en même temps que le régime lombard associe progressivement le groupe des évêques au gouvernement [83].

Par ailleurs, les pesanteurs sociologiques jouent à plein et la détention de charges est rarement suffisante pour monter très haut lorsqu'on part des niveaux inférieurs. Au IXe siècle, des fonctions locales permettent certes de s'enrichir et d'élargir sa surface sociale, de créer sa propre clientèle et éventuellement de développer des stratégies d'alliance pour s'élever dans la hiérarchie à la deuxième génération, mais des blocages apparaissent rapidement. Folcuin de Rankweil en Rhétie dans les années 810-820, Pierre de Niviano dans le comté de Plaisance dans les années 880-890 sont l'un et l'autre « écoutètes » (*sculdassii*, officiers inférieurs de justice), ils exercent une influence certaine bien au-delà de leurs responsabilités institutionnelles mais leur rayonnement s'arrête là ; tout au plus Pierre de Niviano réussit-il à marier sa fille à un Franc, sans qu'on sache au reste si ce n'était pas ce dernier qui trouvait en cette union le moyen d'échapper à sa propre médiocrité économique. Être *sculdassius* n'est un tremplin ni vers des fonctions nouvelles pour soi-même, ni pour l'ascension de ses enfants [84]. Il n'en serait pas de même, en revanche, pour les fonctions de *gastald* (officier de rang supérieur, équivalent de vicomte) en Italie, qui ont pu donner le départ de beaux destins familiaux, comme pour le marquis Gandolf (930), comte de Plaisance, fils et neveu de *gastalds* [85].

Il reste que certaines fonctions sont sans doute plus ouvertes que d'autres, en particulier les fonctions ecclésiastiques, pour lesquelles le critère de la culture pouvait être un facteur d'agrégation à l'élite pour des individus qui n'appartenaient pas à ces milieux. Mais cela dépendait aussi de la capacité du roi, ou du prince, à peser sur les nominations épiscopales. Quand le pouvoir royal se renforce, les possibilités d'ascension par le biais des fonctions ecclésiastiques et de la culture semblent plus importantes que par celui des fonctions civiles (début du VIIe, première moitié du IXe, XIe siècle en Germanie) ; c'est « par la capacité de sa science », rappelle Charles le Chauve au pape Nicolas Ier, qu'Ebbon, l'ancien affranchi, s'est

82 - Sur le personnage, voir Marie-Céline ISAÏA, « Egidius de Reims, le traître trahi ? En relisant Grégoire de Tours », *in* M. BILLORÉ et M. SORIA (dir.), *La trahison au Moyen Âge. De la monstruosité au crime politique, Ve-XVe siècle*, Rennes, PUR, 2009, p. 89-101.

83 - Stefano GASPARRI, « Recrutement social et rôle politique des évêques en Italie du VIe au VIIIe siècle », *in* F. BOUGARD, D. IOGNA-PRAT et R. LE JAN (dir.), *Hiérarchie et stratification sociale...*, *op. cit.*, p. 137-159.

84 - François BOUGARD, « Pierre de Niviano, dit le Spolétin, *sculdassius*, et le gouvernement du comté de Plaisance à l'époque carolingienne », *Journal des savants*, 2, 1996, p. 291-337, ici p. 300-304 ; Katherine BULLIMORE, « Folcwin of Rankweil: The World of a Carolingian Local Official », *Early Medieval Europe*, 13-1, 2005, p. 43-77.

85 - François BOUGARD, « Entre Gandolfingi et Obertenghi. Les comtes de Plaisance aux Xe et XIe siècles », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge*, 101-1, 1989, p. 11-66, plus particulièrement p. 20-21 et 39.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

imposé au siège de Reims [86]. De telles opportunités se réduisent quand l'aristocratie passe sur le devant de la scène (aux Xe et XIe siècles en France) ; la promotion d'Haganon coûte ainsi son trône à Charles le Simple. Mais la question de la culture comme canal de mobilité se pose aussi pour les élites locales : les prêtres desservant les églises rurales tirent sans aucun doute maints avantages sociaux de leur préparation culturelle, sans pour autant grimper très haut [87] ; les notaires et les juges d'Italie paraissent autrement plus dynamiques, ne serait-ce que parce qu'il s'agit d'un groupe largement créé de toutes pièces, dont l'« invention » a signifié un appel d'air social [88].

En reconstituant les familles et les groupes, on arrive ainsi à déterminer des dynamiques collectives. L'entreprise ne se limite pas à l'élite dirigeante, puisqu'il est possible de reconstituer des trajectoires familiales sur deux, trois, quatre générations ou plus dans les milieux intermédiaires, comme dans les cas bien étudiés de la Garfagnana et du Casentino, de la plaine lucquoise, des duchés de Spolète et Bénévent, du groupe des « Totonides » de Campione sur la rive du lac de Lugano [89], de la Flandre, dans la région du Rhin moyen [90], ou en Bretagne [91]. On constate que les conditions du maintien des positions ou de l'ascension passent par la possession de richesses, l'exercice d'un pouvoir et des codes culturels pour se faire reconnaître, mais qu'aucune n'est suffisante ni indispensable. Même l'appauvrissement individuel, en particulier par suite de confiscations ou d'endettement, n'est rédhibitoire que si l'individu ne pouvait pas compter sur le soutien d'un groupe solide. L'exemple de Rusticiana, fille du préfet Symmaque et épouse de Boèce, semble indiquer que les femmes, dont le capital relationnel est essentiellement familial, sont plus fragiles que les hommes en cas de difficulté. Après l'exécution de son père et de son mari sur ordre du roi des Goths Théodoric, en 524 ou 525,

86 - Caroli Calvi, *Epistula 5*, Patrologie latine 124, col. 871C.

87 - Wendy Davies, « Priests and Rural Communities in East Brittany in the Ninth Century », *Études celtiques*, 20, 1983, p. 177-197, ici p. 191-192 ; S. Patzold, « Bildung und Wissen... », art. cit.

88 - François Bougard, *La justice dans le royaume d'Italie de la fin du VIIIe siècle au début du XIe siècle*, Rome, École française de Rome, 1995, p. 288 ; *Id.*, « Notaires d'élite, notaires de l'élite dans le royaume d'Italie », *in* F. Bougard, R. Le Jan et R. McKitterick (dir.), *La culture du haut Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 439-460.

89 - Chris J. Wickham, *The Mountains and the City: The Tuscan Appennines in the Early Middle Ages*, Oxford/New York, Oxford University Press/Clarendon Press, 1988 ; Marco Stoffella, « Crisi e trasformazione delle *élites* nella Toscana nord-occidentale nel secolo VIII. Esempi a confronto », *Reti medievali Rivista*, 8, 2007, http://www.retimedievali.it ; *Id.*, « Aristocracy and Rural Churches in the Territory of Lucca Between Lombards and Carolingians: A Case Study », *in* S. Gasparri (dir.), *774, ipotesi su una transizione*, Turnhout, Brepols, 2008, p. 289-311 ; Simone Collavini, « Duchi e società locale nei ducati di Spoleto e Benevento nel secolo VIII », *in I longobardi dei ducati di Spoleto e Benevento*, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 2003, vol. I, p. 125-166 ; C. La Rocca et S. Gasparri (dir.), *Carte di famiglia...*, *op. cit.*

90 - R. Le Jan, *Famille et pouvoir...*, *op. cit.* ; Matthew Innes, *State and Society in the Early Middle Ages: The Middle Rhine Valley, 400-1000*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

91 - W. Davies, *Small Worlds...*, *op. cit.*, p. 176-178.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

elle a un temps maintenu son niveau de vie, participant encore à des actions de charité à Rome. Mais en 546, quand le roi Totila prend la ville, elle vit dans la misère, mendiant son pain aux Goths [92]. C'est une telle descente sociale que dit craindre Paul Diacre quand, en 782, plaidant auprès de Charlemagne pour la libération de son frère retenu en otage, il mentionne la triste condition de sa belle-sœur, réduite à une honteuse mendicité pour nourrir ses quatre enfants, et évoque une déchéance vers la rusticité servile, celle qui mène de la *nobilitas* à l'*aegestas*, dans un glissement significatif entre le registre social et le registre économique [93]. Croit-il vraiment à la réalité de cette éventualité ? Quand bien même son frère ne serait pas revenu, Paul Diacre était lui-même suffisamment bien en cour pour subvenir à l'entretien de sa parenté, comme le fit par exemple Hincmar de Reims en prenant sous son aile son neveu homonyme, certes noble mais « peu aisé », jusqu'à le faire devenir évêque à son tour [94]. Les conditions nécessaires au maintien du statut et à l'ascension individuelle sont ailleurs, dans l'interdépendance entre le politique, l'économique et le culturel, c'est-à-dire dans le rapport social de l'individu, au point d'intersection des forces horizontales – les réseaux – et verticales – l'autorité. Il n'est guère possible de s'élever seul dans l'échelle sociale, comme le montre l'exemple d'Andarchius au VI^e^ siècle : cet esclave d'un sénateur marseillais était si farci de Virgile, du Code Théodosien et d'arithmétique qu'il en vint à mépriser son patron, qui l'avait éduqué, et saisit la première occasion pour passer dans l'entourage d'un officier royal, ce qui le propulsa à la cour par le biais de la recommandation et lui permit d'obtenir une fonction publique ; pour consolider sa position, il lui manquait un mariage, qu'il tenta d'arracher à un puissant personnage de Clermont ; en vain, car ce dernier refusa de donner sa fille au parvenu dont il ignorait et l'origine personnelle et la provenance des biens [95]. L'histoire finit mal pour Andarchius, ce qui ne saurait surprendre de la part de l'auteur, Grégoire de Tours, qui fustige une ascension qui le révulse. Mais tous les éléments sont en place : la culture, le coup de pouce du patron bien choisi, le service du roi, l'alliance ; que l'un vienne à manquer, particulièrement l'alliance, et le mécanisme se grippe.

Quels que soient les instruments utilisés par les élites, la compétition qui se développe horizontalement entre individus et groupes est régulée d'en haut, par une autorité supérieure et légitimante. Au niveau le plus élevé, la proximité royale a été, jusqu'au X^e^ siècle en Francie et bien après dans l'Empire, le facteur essentiel de promotion dans la hiérarchie de pouvoir et de prestige. Elle donnait l'assurance

92 - Hélène LAGARRIGUE, « Genres et pouvoirs dans les correspondances aristocratiques, du V^e^ siècle au début du VI^e^ siècle », master 2, université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2013, p. 191-192.

93 - *Versus Pauli ad regem precando*, éd. par E. Dümmler, *in* E. DUEMMLER (dir.), *Poetae latini aevi carolini*, Berlin, Weidmann, 1881, vol. I, n° X, p. 47-48 : *Illius in patria coniunx miseranda per omnes / Mendicat plateas ore tremente cibos. / Quattuor hac turpi natos sustentat ab arte [...] / Iamque sumus servis rusticitate pares, / Nobilitas periit miseris, accessit aegestas.*

94 - *Patre nobis ignoto, nobilibus at non copiosis parentibus*. Cité par R. LE JAN, *Famille et pouvoir...*, *op. cit.*, p. 71.

95 - GRÉGOIRE DE TOURS, *Decem libri historiarum*, IV, 46, éd. par B. Krusch, *Scriptores rerum Merovingicarum*, Hanovre, Hahn, 1951, vol. I, p. 180.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

d'un surcroît de puissance et de richesse. Cela est particulièrement vrai pour les groupes qui ont donné des femmes au lignage carolingien, comme les Géroldides, dont le pendant italien seraient les Supponides [96]. De la même manière certaines positions clés à la cour permettaient de s'attirer les faveurs royales, avec les retombées attendues pour les groupes familiaux et les réseaux (Gogo au VI^e siècle, Gondulf sous Childebert II, Matfrid au IX^e siècle [97]). La proximité d'un comte joue pareillement à l'échelle locale (Heccard d'Autun et ses vassaux [98]), enfin celle d'un simple seigneur qui donne à ceux qui le servent l'espoir de transcender l'infériorité juridique par l'affranchissement.

En même temps, selon les périodes, la marge de manœuvre et les possibilités effectives de manipulation de la hiérarchie par l'autorité supérieure ont varié, selon que ladite autorité sortait de son rôle d'arbitre et se trouvait être elle-même un acteur direct de la compétition. Passé le VI^e siècle, les enquêtes montrent que le roi n'assurait la promotion d'individus de basse extraction que de manière exceptionnelle. Cette rigidité s'explique par des structures étatiques faibles, y compris à l'époque carolingienne : le cas déjà mentionné d'Ebbon, né non libre et devenu archevêque de Reims parce qu'il était frère de lait de Louis le Pieux, comme celui d'Haganon posent d'ailleurs la question de la capacité des rois carolingiens à choisir leurs conseillers et à jouer des rôles et des positions de chacun. Certes, le roi choisit et investit les titulaires des *honores* mais les règles du jeu implicites l'obligent à orienter son choix vers les groupes élitaires, selon des modes d'hérédité large, pour assurer leur fidélité, tout en respectant l'équilibre entre eux, à la cour comme en province [99]. Jusqu'au XI^e siècle au moins, l'assise sociale repose sur des liens à dominante horizontale, si bien que le poids des réseaux empêche les ascensions trop brutales, tout en limitant les conséquences de la défaveur royale.

Les situations de crise permettent ainsi de saisir la force de résistance de ces réseaux face aux manipulations dénoncées comme injustes et tyranniques. En février 830, les comtes Hugues de Tours et Matfrid d'Orléans fomentent avec Pépin d'Aquitaine et quelques grands ecclésiastiques et laïques, bientôt rejoints par Lothaire, une conjuration dirigée contre l'empereur, l'impératrice Judith et

96 - M. Borgolte, *Die Grafen Alemanniens...*, *op. cit.* ; R. Le Jan, *Famille et pouvoir...*, *op. cit.*, p. 212-213, 294 et 315 ; M. Innes, *State and Society...*, *op. cit.*, p. 266 ; F. Bougard, « Les Supponides : échec à la reine », *in* F. Bougard, L. Feller et R. Le Jan (dir.), *Les élites au haut Moyen Âge. Crises...*, *op. cit.*, p. 381-401.

97 - Voir, respectivement, Bruno Dumézil, « Gogo et ses amis. Écriture, échanges et ambitions dans un réseau aristocratique de la fin du VI^e siècle », *Revue historique*, 643-3, 2007, p. 553-593 ; Grégoire de Tours, *Decem libri historiarum*, VI, 11, *op. cit.*, p. 281 ; Philippe Depreux, « Le comte Matfrid d'Orléans (av. 815-836) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 152-2, 1994, p. 331-374.

98 - Olivier Bruand, « La gestion du patrimoine des élites en Autunois. Le prieuré de Perrecy et ses obligés (fin IX^e-X^e siècle) », *in* J.-P. Devroey, L. Feller et R. Le Jan (dir.), *Les élites et la richesse...*, *op. cit.*, p. 233-250.

99 - R. Le Jan, *Famille et pouvoir...*, *op. cit.* ; *Id.*, « Les élites carolingiennes et le roi au milieu du IX^e siècle. Statut et fidélité », *in* M. Becher et S. Dick (dir.), *Völker, Reiche und Namen im frühen Mittelalter*, Paderborn, Fink, 2010, p. 335-346.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

Bernard de Septimanie. Hugues, bien qu'il eût deux de ses filles mariées dans la famille impériale, avait été destitué de ses honneurs avec son beau-frère Matfrid et tous deux étaient menacés de perdre leurs biens patrimoniaux. Leur chute était à la mesure de leur ascension, épilogue d'une compétition aiguë au sein du palais et dans les provinces. Malgré tout, ils ont résisté en mobilisant leur réseau contre l'empereur et ont fini leur carrière en Italie, auprès de Lothaire [100]. Même décapités et privés de leur relation avec le centre, les groupes pouvaient se maintenir en tant qu'élites à condition d'avoir consolidé leurs assises locales et tissé des liens avec les élites régionales [101]. Cela tend à relativiser les conséquences de l'éclatement des pouvoirs aux Xe et XIe siècles sur la mobilité, même si la démultiplication des centres a probablement accru les possibilités de mobilité aux niveaux intermédiaires.

La mobilité au prisme des « crises »

Les élites sont en permanence engagées dans un processus de redéfinition et de repositionnement, nécessaire à leur survie. Certains moments ont toutefois revêtu une importance particulière pour les individus et les groupes, par l'intensité et la vitesse des renouvellements qui les caractérisent : c'est lors de ces « crises [102] » structurelles, plus ou moins fortes et plus ou moins longues, que surgissent les meilleures opportunités pour intégrer l'élite ou, au contraire, les risques d'en quitter les rangs rapidement. Il s'agit donc d'un bon observatoire de la mobilité [103].

Pendant presque tout le haut Moyen Âge, l'analyse de la mobilité paraît répondre à celle que fournit le modèle sociologique. Celui-ci insiste sur l'importance que revêt le processus de différenciation – caractéristique du développement des sociétés des royaumes romano-barbares – qui induit une plus grande distance sociale entre les extrêmes, donc davantage de mobilité, aussi bien ascendante que descendante, individuelle que collective. Surtout, elle privilégie le critère démographique au sens large – ou plus banalement de l'offre et de la demande – que l'on peut exprimer en une « théorie des postes vacants », telle que l'a appliquée Walter Runciman à propos de l'Angleterre anglo-saxonne [104] : dans un contexte d'augmentation lente de la population toujours susceptible d'être remis en cause – par la famine ou l'épidémie, par l'invasion, par la guerre extérieure ou la violence

100 - Régine Le Jan, « Aux frontières de l'idéel, le modèle familial en question ? », *in* P. Depreux *et al.* (dir.), *Hludowicus, la productivité d'une crise*, à paraître.

101 - Comme le montrent les exemples des Alaholfingiens en Alémanie au VIIIe siècle (M. Borgolte, *Die Grafen Alemanniens...*, *op. cit.*) ou des Guilhelmides dans le Midi au Xe siècle (Laurent Macé (dir.), *Entre histoire et épopée. Les Guillaume d'Orange, IXe-XIIIe siècles*, Toulouse, Cnrs/Université de Toulouse-Le Mirail, 2005).

102 - Sur la notion, voir L. Feller, « Introduction. Crises... », art. cit.

103 - Le développement qui suit reprend en grande partie l'analyse de François Bougard et Régine Le Jan, « Quelle mobilité sociale dans l'Occident du haut Moyen Âge ? », *in* S. Carocci (dir.), *La mobilità sociale nel Medioevo*, Rome, École française de Rome, 2010, p. 41-68, ici p. 61 *sq.*

104 - W. G. Runciman, « Accelerating Social Mobility... », art. cit.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

intérieure, voire par des comportements reproductifs particuliers [105] –, de croissance économique offrant des possibilités d'enrichissement – par l'augmentation de la production agricole, la marchandise ou l'artisanat –, d'affirmation de pouvoirs royaux, ecclésiastiques ou seigneuriaux favorisant l'apparition de positions et de rôles nouveaux, dans ce contexte donc, l'offre de postes vacants à des niveaux supérieurs ne peut être satisfaite par des gens qui seraient de position sociale équivalente. À l'inverse, une société stable installée dans des frontières non contestées, bien pourvue en propriétaires riches et en dépendants, disposant d'une classe marchande constituée, ayant complété ses réseaux administratifs de tout type, aura tendance à évoluer vers l'autorecrutement, restreignant la mobilité à l'intérieur des mêmes groupes de statut. Chris Wickham ne dit au fond pas autre chose quand il montre que, parmi les critères qui contribuent à la définition de l'« aristocrate », le poids de la naissance et de la mémoire des ancêtres (la dimension « généalogique ») peut être au premier plan ou au contraire relégué au second, derrière la position dans la hiérarchie officielle ou la reconnaissance par les autres leaders politiques selon le contexte du moment [106].

Ce schéma interprétatif s'appliquerait sans trop de peine à l'Empire carolingien dans sa phase de conquête, qui voit s'accroître le capital global de richesse, ou encore aux sociétés de frontière comme celle de la future Catalogne, qui bénéficia de deux effets de levier successifs, celui de la disponibilité en terres et de l'« aprision » (friche mise à disposition d'un paysan), puis celui du numéraire grâce à l'afflux d'or de la fin du X^e^ siècle [107]. Cependant, il est possible d'aller davantage dans le détail, par l'examen des différentes situations de crise. Les plus faciles à analyser sont celles qui relèvent du politique. Les guerres, les conquêtes ou les coups d'État, dès lors qu'ils s'accompagnent d'une substitution de l'élite dirigeante, sont des facteurs *a priori* évidents d'accélération de la mobilité sociale, bien qu'il soit toujours difficile d'en mesurer la portée.

Le temps de guerre est propice aux menaces de déstabilisation de l'élite : durant la guerre gréco-gothique, Totila fit ainsi pression sur les puissants d'Italie méridionale, en laissant entrevoir des perspectives d'ascension aux *agroikoi* qui recevraient les biens de leurs maîtres s'ils se désolidarisaient d'eux ; l'annonce fut spectaculaire mais ne mena pas loin [108]. En revanche, toute conquête s'accompagne

105 - Voir ainsi le modèle « stationnaire » proposé pour l'Italie par Irene BARBIERA et Gianpiero DALLA ZUANNA, « Le dinamiche della popolazione nell'Italia medievale. Nuovi riscontri su documenti e reperti archeologici », *Archeologia medievale*, 34, 2007, p. 19-42.

106 - C. J. WICKHAM, *Framing the Early Middle Ages*..., *op. cit.*, p. 154.

107 - Archibald R. LEWIS, « Land and Social Mobility in Catalonia, 778-1213 », *in* F. PRINZ, F.-J. SCHMALE et F. SEIBT (éd.), *Geschichte in der Gesellschaft. Festschrift für Karl Bosl zum 65. Geburtstag*, Stuttgart, A. Hiersemann, 1974, p. 312-323 ; Pierre BONNASSIE, « Du Rhône à la Galice. Genèse et modalités du régime féodal » [1980], *Les sociétés de l'an mil. Un monde entre deux âges*, Bruxelles, De Boeck université, 2001, p. 361-388.

108 - Ghislaine NOYÉ, « Anéantissement et renaissance des élites dans le sud de l'Italie, V^e^-IX^e^ siècles », *in* F. BOUGARD, L. FELLER et R. LE JAN (dir.), *Les élites au haut Moyen Âge. Crises*..., *op. cit.*, p. 167-205, particulièrement p. 196-199.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

d'un remplacement des élites en place, dans des proportions variables. La mainmise des Carolingiens sur l'Italie lombarde en 774 et dans les décennies qui suivirent impliquait l'arrivée d'officiers francs et alamans qui ont progressivement remplacé les responsables lombards, à commencer par ceux du Nord du royaume. On peut discuter l'ampleur du mouvement, puisque seule la couche supérieure des responsables était concernée, soit quelques dizaines de personnes. Mais remplacer un duc lombard par un comte franc ne se réduit pas à un chassé-croisé d'individus, dès lors que ceux-ci impliquent des groupes liés aux détenteurs de charges. L'émigration depuis la Francie ou l'Alémanie a pu fournir un appel d'air aux familles, à leurs cadets, par l'obtention de positions plus nombreuses, voire plus élevées. Qu'en est-il en revanche des vaincus ? Disparaissant pour la plupart de la hiérarchie civile, ont-ils été socialement déclassés ? Rien n'est moins sûr. Ils s'en détachent, se reportent sur d'autres carrières peut-être (ecclésiastique au moins en partie) et deviennent moins visibles assurément, mais perdent-ils beaucoup en position économique et sociale ? La perte de biens du fisc détenus au titre de l'office et la marginalisation politique ont pu être compensées par le jeu des précaires contractées avec les églises, comme cela semble être le cas dans le duché de Spolète [109].

Le cas lombard peut être comparé à celui de la Bavière et de la Saxe [110]. Même à l'intérieur du territoire franc, la faveur donnée à certains groupes aristocratiques, spécialement ceux originaires d'Austrasie, plutôt qu'à d'autres a pu provoquer des déséquilibres au sein d'élites régionales, comme en Aquitaine. La remarque d'Adrevald de Fleury sur la manière dont il fallut mobiliser toutes les forces vives du palais pour fournir des cadres au royaume d'Italie vaut pour d'autres [111]. Mais le cas de figure le plus emblématique du brassage des élites à la fin de notre période est celui fourni par la conquête normande de l'Angleterre, qui vit le déclassement rapide de ceux qui tenaient la terre (la *tenurial revolution*) et l'éviction de l'élite anglo-saxonne de la hiérarchie ecclésiastique au profit de Normands jeunes et d'origine souvent obscure [112].

Examinons l'impact de la crise de la fin du IX^e^ siècle en Italie et en Francie de l'Ouest. En Italie, les troubles politiques et militaires qui ont accompagné

109 - S. Collavini, « Duchi e società locale... », art. cit.

110 - Philippe Depreux, « L'intégration des élites aristocratiques de Bavière et de Saxe au royaume des Francs – crise ou opportunité ? », *in* F. Bougard, L. Feller et R. Le Jan (dir.), *Les élites au haut Moyen Âge. Crises...*, *op. cit.*, p. 225-252.

111 - Adrevald de Fleury, *Miracula sancti Benedicti*, 18, éd. par O. Holder-Egger, *in Scriptores rerum Merovingicarum*, Leipzig, Karl W. Hiersemann, 1925, vol. XV-1, p. 486 : *Ampliata denique regia potestate, necesse erat duces regno subiugataeque genti praeficere, qui et legum moderamina et morem Francis assuetum servare compellerent. Qua de re primatibus populi ducibusque contigit palacium vacuari, eo quod multos ex Francorum nobili genere filio contulerit, qui cum eo regnum noviter susceptum tuerentur et regerent.*

112 - W. G. Runciman, « Accelerating Social Mobility... », art. cit., p. 25 *sq.* ; John Gillingham, « Some Observations on Social Mobility in England Between the Norman Conquest and the Early Thirteenth Century », *in* A. Haverkamp et H. Vollrath (dir.), *England and Germany in the High Middle Ages: In Honour of Karl J. Leyser*, Oxford, Oxford University Press, 1998, p. 333-355, ici p. 338-339.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

l'éclatement de l'Empire carolingien ont été l'occasion de renouvellements au sein de l'élite, jusqu'au milieu du Xe siècle environ. Quelques batailles sanglantes (la Trébie en 889 entre Gui de Spolète et Bérenger Ier, le Brenta en 899 face aux Hongrois, Fiorenzuola d'Arda en 923 entre Bérenger et Rodolphe II de Bourgogne) ont opéré leur ponction, impossible à quantifier mais assurément non négligeable : en dehors des quelques individus que l'on sait avoir été passés au fil de l'épée, Liudprand de Crémone attribue à l'épisode de Fiorenzuola la rareté des *milites* présents dans le royaume une génération après la bataille [113] ; autant de cadres qu'il fallait remplacer. Les longs moments de partage du territoire entre Bérenger et ses compétiteurs ont aussi eu un effet multiplicateur sur les entourages, créant des besoins concrets en personnel politique, que ne pouvaient assurer à elles seules les éventuelles arrivées de comtes ou de vassaux bourguignons ou provençaux, pas plus que ce ne fût le cas sous Hugues de Provence, malgré les protestations exprimées devant l'afflux de ses fidèles en Italie. L'accélération de la mobilité au sommet de la société est alors perceptible de bien des façons. Les promotions de vassal à comte, jusqu'alors caractéristiques d'évolutions intergénérationnelles, s'appliquent aux parcours individuels dans une proportion inusitée [114].

Les personnes choisies pour entrer dans la vassalité royale ne proviennent pas toutes du seul milieu de l'aristocratie. Les familles importantes du IXe siècle disparaissent pour faire place à celles qui occuperont le devant de la scène pendant plusieurs siècles et qui seront les premières, surgies d'on ne sait trop où, à disposer de la profondeur biologique que n'ont pu avoir les groupes précédents, faits d'immigrés pour l'essentiel, mal ancrés dans le pays et profondément déstabilisés par la crise politique. Tout cela crée autant de brèches dans lesquelles s'engouffrer. Il n'y a dès lors rien d'étonnant qu'un *sculdassius* comme Flambertus, titulaire d'une fonction pourtant bien subalterne, réussisse à se glisser dans l'entourage de Bérenger Ier, devienne son parent spirituel puis participe au complot qui coûta la vie à l'empereur en 924 [115]. Rien d'étonnant non plus à voir, dans les mêmes années, les juges de Pavie, groupe montant, se lancer dans l'aventure politique tout en tissant les alliances qui permettront à leurs enfants de devenir comtes ou évêques. Ils ont su tirer le meilleur parti de ce moment de plus grande fluidité jusqu'à la fin du Xe siècle, avant qu'on ne les cantonne à nouveau dans leur rôle de techniciens, certes indispensables et prestigieux par leur savoir, leur entregent et leur richesse, mais ne disposant plus de l'accès aux fonctions les plus nobles.

Dans ce contexte, la réflexion de Rathier de Vérone est d'une singulière actualité. Dans un passage célèbre qui veut renvoyer les puissants à la vanité de toutes choses et qui est l'un des rares dans la production littéraire du haut Moyen

113 - LIUDPRAND DE CRÉMONE, *Antapodosis*, II, 66, *op. cit.*, p. 61 : *Tanta quippe tunc interfectorum strages facta est, ut militum usque hodie permagna raritas habeatur*.
114 - François BOUGARD, « Laien als Amtsträger: über die Grafen des regnum Italiae », *in* W. POHL et V. WIESER (dir.), *Der frühmittelalterliche Staat – Europäische Perspektiven*, Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 2009, p. 201-215, ici p. 210.
115 - LIUDPRAND DE CRÉMONE, *Antapodosis*, II, 68-70, *op. cit.*, p. 62 ; François BOUGARD, « Flamberto », *Dizionario biografico degli Italiani*, Rome, Istituto della Enciclopedia italiana, 1997, vol. XLVIII, p. 274-276.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

Âge à envisager la question de la mobilité de manière générale, il établit le parcours suivant, faisant défiler les générations d'ancêtres possibles à rebours du *praefectus*, c'est-à-dire du comte : *judex* (juge), *tribunus vel scoldascius* (tribun ou « écoutète »), *miles* (homme d'armes), *ariolator* (diseur de bonaventure), suivi d'un choix de petits métiers emprunté à Juvénal, enfin *servus/liber* (esclave/homme libre) [116]. Dans les nombreux commentaires de ce texte, on s'est surtout focalisé sur la présence du *miles* (ici considéré comme l'homme d'armes stipendié, dans l'acception socialement la plus basse du mot) comme premier échelon significatif d'une ascension dans la hiérarchie [117]. Mais il est tout aussi important de considérer le début de l'énumération : Rathier écrit dans les années 930, au moment où le renouvellement des cadres bat son plein et où les juges exploitent au mieux leurs possibilités d'ascension sociale. Quelle que soit la généralisation propre à un ouvrage de portée morale, le destin familial qu'il suggère a toute chance d'avoir correspondu à une réalité qu'il se garde, au reste, de condamner et qui est celle d'un temps de particulière ouverture de l'élite. Elle se joue sur fond de mobilité permanente et ordinaire, plus lente, depuis les niveaux les plus bas : la fin de l'Empire carolingien, crise purement politique, n'accélère la mobilité du petit peuple que dans un second temps, quand il faut augmenter les clientèles armées.

Qu'en est-il de l'autre côté des Alpes ? La Francie connaît également une crise politique grave à la fin du IX^e^ siècle. En 887, le Robertien Eudes a été élu roi pour ses seules valeurs militaires et parce qu'il appartenait à un groupe puissant, contre Gui de Spolète et le Carolingien Arnulf de Carinthie. Il est vrai que Charles le Simple, dernier des fils survivants de Louis le Bègue, était trop jeune pour régner, mais dès qu'il eut atteint la majorité légale en 893, il revendiqua le trône de ses pères, avec l'aide de ses parents. Il l'obtint en 898 mais finit déposé par les grands qui élurent Robert, neveu du roi Eudes. Les invasions normandes, dont on connaît désormais mieux l'impact social [118], ont contribué à affaiblir le pouvoir royal et à renforcer les princes qui rassemblent, dans les principautés en construction, les pouvoirs naguère dévolus au roi, tout en lui mesurant leur fidélité. Cependant, en Francie, même si la « paix caroline » relève désormais d'un passé perdu et déjà mythifié, même si l'instabilité politique rend la compétition agressive et meurtrière – songeons à l'assassinat de l'archevêque Foulques de Reims en 900, à celui du comte de Rouen Guillaume Longue Épée en 942 –, la Francie de l'Ouest ne connaît ni les mêmes batailles sanglantes que celles qui déciment les élites italiennes à cette époque, ni la démultiplication des offices au service de rois concurrents. La théorie de W. Runciman ne s'y applique donc pas d'une manière identique. Certes, le X^e^ siècle est propice à l'ascension de lignées qui accèdent aux fonctions vicomtales ou comtales en une ou deux générations, tels les comtes de Blois ou d'Angers, mais les « fondateurs » ne sont pas des hommes nouveaux, ils

116 - RATHERIUS VERONENSIS, *Praeloquia*, I, 23, éd. par P. L. D. Reid, Turnhout, Brepols, 1984, p. 24, l. 741-745. Pour « écoutète », voir la note 84.
117 - Giacomo VIGNODELLI, « *Milites regni*. Aristocrazie e società tripartita in Raterio da Verona », *Bullettino dell'Istituto storico italiano per il Medio Evo*, 109-1, 2007, p. 97-150.
118 - Pierre BAUDUIN, *Le monde franc et les Vikings, VIII^e^-X^e^ siècle*, Paris, Albin Michel, 2009.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

font partie de l'élite et se rattachent à des groupes aristocratiques qu'on suit jusqu'au VIIIe siècle, ou même avant. Leur ascension au Xe siècle, bien réelle, est donc davantage révélatrice de la recomposition des pouvoirs au plan local que d'un renouvellement brutal des élites dirigeantes par appel d'air. Quant aux clientèles armées qui, dans un second temps, viennent encadrer les populations et garder les châteaux, elles ont pu constituer un moyen d'ascension pour des élites rurales et locales, mais il n'est pas certain que l'appel d'air ait été assez important pour renouveler les élites moyennes.

Il est aussi des crises « globales » d'une autre ampleur, qui entraînent un brassage des cartes plus marqué. Entre le IVe et le VIe siècle, les transformations du monde romain occidental ont été profondes dans tous les domaines : politique avec l'affaiblissement de l'État et l'intégration de groupes barbares de plus en plus nombreux, économique avec la crise du système d'échanges et la ruralisation de l'Occident, religieux avec la christianisation. Ce dernier aspect n'est sans doute pas le moins important, car la conversion au christianisme nicéen entraîna une profonde transformation de la définition de ce qu'étaient le pouvoir, la fortune et le prestige, en un mot l'identité des élites. Pour autant, il ne faut pas exagérer les effets sociaux de la « mobilité confessionnelle » que représente la conversion. Quand saint Augustin dénonce, dans le *De catechizandis rudibus*, l'hypocrisie de ceux qui ne sont chrétiens que de nom pour plaire aux hommes plutôt qu'à Dieu, il vise le conformisme qu'entraîne la généralisation de ce qui est devenu la norme : ne pas s'y plier pouvait assurément bloquer le curseur social et, partant, conduire à terme à une régression ; il n'est pas certain en revanche qu'en rajouter dans le militantisme eut une grande portée quant à la mobilité ascendante. Il est vrai en revanche que l'assimilation de l'ensemble du corps social au christianisme ouvrait la voie à de nouvelles élites « professionnelles » [119] : où l'on rejoint la théorie des postes vacants de W. Runciman.

Mais pour l'Occident du haut Moyen Âge, le moment de crise majeure fut probablement le VIe siècle, avec son cortège de pestes, de guerres, de désordres environnementaux et son instabilité politique et sociale. Dans les dernières décennies, nombreux sont les travaux qui ont insisté sur la continuité des structures romaines au VIe siècle, ce qui a conduit à refuser l'idée de renouvellement ou à ne lui accorder qu'un faible poids : dès lors que Childéric et Clovis sont considérés comme des généraux romains, il est certain que le sort des élites est vu au prisme des transformations lentes et des « ajustements ». Par opposition, les écrits de Grégoire le Grand semblent bien se faire l'écho d'une profonde crise des élites à la fin du siècle (ou tout au moins de ce que les élites perçoivent comme tel), crise qui ne relève pas seulement du désarroi du prélat romain devant l'invasion lombarde [120].

119 - Bruno Dumézil, « La conversion comme facteur de crise des élites (Ve-VIIe siècle) », *in* F. Bougard, L. Feller et R. Le Jan (dir.), *Les élites au haut Moyen Âge. Crises...*, *op. cit.*, p. 45-68 ; Hervé Inglebert, Sylvain Destephen et Bruno Dumézil (dir.), *Le problème de la christianisation du monde antique*, Paris, Picard, 2010.

120 - Bruno Judic, « Grégoire le Grand et la crise des élites », *in* F. Bougard, L. Feller et R. Le Jan (dir.), *Les élites au haut Moyen Âge. Crises...*, *op. cit.*, p. 23-43.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

La réinterprétation récente des données archéologiques est ici précieuse, en ce qu'elle révèle précisément l'émergence de nouvelles élites durant cette période. Entre 480 et 530-560, apparaissent brutalement en Gaule du Nord des tombes de chef dotées d'un mobilier funéraire somptueux. Parallèlement, le mobilier des autres tombes s'enrichit, avant que les dépôts se raréfient au VII^e siècle et qu'ils finissent par disparaître. Ce ne sont pas les croyances qui ont déterminé les changements, puisque l'Église ne se préoccupe guère des pratiques funéraires à cette époque, mais plus certainement les relations sociales et économiques dans un système où la compétition détermine les positions de domination. Dans les sociétés anciennes, le prestige individuel se mesure dans les grandes cérémonies publiques qui rassemblent la communauté et les funérailles sont des moments particulièrement importants, où les héritiers doivent renégocier leur position au sein de la communauté, en utilisant une part de la fortune accumulée par le défunt. Selon les cas, on privilégie le dépôt funéraire ou la redistribution [121].

La politique de dépôt revient à sacrifier dans la tombe des biens de grande valeur, ce qui est un signe évident de richesse et de puissance, mais aussi d'instabilité du pouvoir, dans un système non étatique. Guy Halsall, à propos des cimetières de la région de Metz au VI^e siècle, ou Irene Barbiera, pour les nécropoles lombardes de Pannonie et du Frioul avant et après la conquête de l'Italie, en concluent que l'enrichissement soudain constaté dans certaines tombes, celle des chefs âgés ou des jeunes adultes, de sexe masculin et féminin, d'une part en Gaule du Nord, d'autre part en Italie après la conquête lombarde, est le signe d'une position mal établie des héritiers, fragilisée par la mort du chef. Les funérailles sont alors l'occasion de surenchères dans la dépense, par des sacrifices de biens de prestige dans les tombes, destinés à renforcer les liens avec les défunts et à légitimer le pouvoir des héritiers. G. Halsall et I. Barbiera relient donc ces pratiques, limitées dans le temps, à l'émergence rapide d'une nouvelle élite barbare qui a pu accumuler et redistribuer des richesses individuellement mais qui, faute de hiérarchie stable et légitimante durant les premières générations, devait sacrifier une partie de ses richesses de manière excessive, pour se reproduire et créer sa propre légitimité [122]. Dans ces conditions, la disparition des tombes de chefs passé le milieu du VI^e siècle en Gaule pourrait sanctionner la stabilisation de l'élite dirigeante, désormais plus étroitement dépendante du roi [123], et de nouvelles formes de légitimation, qui rendaient moins nécessaire le gaspillage ostentatoire au moment des funérailles [124].

121 - A. TESTART, « Deux politiques funéraires... », art. cit.

122 - Georges BATAILLE, *La part maudite*, précédé de *La notion de dépense*, Paris, Éd. de Minuit, 1967 ; Maurice GODELIER, *L'énigme du don*, Paris, Fayard, 1996, p. 210.

123 - Guy HALSALL, « Social Identities and Social Relationships in Early Merovingian Gaul », *in* I. WOOD (dir.), *Franks and Alamanni in the Merovingian Period: An Ethnographic Perspective*, Woodbridge/San Marino, The Boydell Press/Center for Interdisciplinary Research on Social Stress, 1998, p. 141-164, ici p. 149 ; R. LE JAN, « Prendre, accumuler... », art. cit., p. 373-374.

124 - Irene BARBIERA, *Changing Lands in Changing Memories: Migration and Identity During the Lombard Invasions*, Florence, Edizioni All'insegna del giglio, 2005, a constaté que les pratiques funéraires lombardes changeaient en moins d'une génération, entre le

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

Du côté anglais, la tombe de Sutton Hoo, datée des années 620, et celles qui l'accompagnent sont probablement le signe de l'émergence d'une élite guerrière qui a accès à de nouvelles richesses. Tous les objets déposés dans la tombe révèlent l'ouverture sur l'extérieur : le bateau, les rameurs (qui ont peut-être été mis à mort), les quarante pièces de monnaies gauloises, toutes de provenance différente, le casque et les objets d'origine orientale. En même temps, le sacrifice traduit l'instabilité et la compétition créées au sein de la société par cette même ouverture [125].

Ces changements peuvent être mis en relation avec les sources narratives qui stigmatisent, à la fin du VI^e^ siècle, les personnes de basse extraction, comme Leudaste, qui ont atteint des positions élevées par la faveur royale [126] : elles pourraient témoigner d'une rigidité grandissante de la hiérarchie après un temps d'ouverture. La raréfaction des dépôts funéraires et leur disparition à la fin du VII^e^ siècle en Gaule, en Italie et en Angleterre, ne seraient donc pas seulement liées à la christianisation – l'ont-elles jamais été ? – mais sanctionneraient aussi la stabilisation des élites et l'émergence de nouvelles formes de légitimation, par la naissance, qui limiteraient désormais les possibilités de forte ascension sociale.

Aussi vague et parfois irritante puisse-t-elle paraître, la notion d'élites est particulièrement opératoire pour les sociétés du haut Moyen Âge, où la concentration du prestige, de la richesse et du pouvoir aux mains des mêmes est le gage d'une remarquable stabilité sociale sur le long terme. Certes, nous connaissons moins bien le bas de la hiérarchie, car les sources conduisent trop souvent vers le sommet de la pyramide, celui des élites dirigeantes, mais il n'en est pas moins possible de braquer de temps à autre le projecteur sur ces élites locales, qui font le lien avec les communautés, en utilisant les critères de la sociologie pour mieux rendre compte de leur diversité. Celui de la médiation permet de comprendre les mécanismes sociaux et idéologiques qui servent alors aux élites pour imposer leur domination aux communautés locales, sans disposer d'un outillage institutionnel solide. Il permet aussi d'embrasser d'un seul mouvement toute la hiérarchie, sans se focaliser sur la seule naissance, la seule fonction ou la seule richesse et sans opérer de distinction préalable entre clercs et laïcs, pour s'attacher au contraire à définir des identités et des stratégies de distinction, qui sont autant de facteurs de reconnaissance et de légitimation.

départ de la Pannonie et l'installation en Italie. Les tombes cessent d'être ordonnées par sexe pour être groupées par familles, tandis qu'apparaît un mobilier beaucoup plus riche. Ici aussi, les changements traduisent les déséquilibres sociaux entraînés par la migration et les conditions de la conquête, par l'appropriation de nouvelles richesses par des élites qui rivalisent et tentent de faire reconnaître leur position.

125 - Martin O. H. CARVER, *Sutton Hoo: Burial Ground of Kings?*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1998 ; Martin O. H. CARVER (dir.), *Sutton Hoo: A Seventh-Century Princely Burial Ground and its Context*, Londres, The British Museum Press/The Society of antiquaries of London, 2005.

126 - GRÉGOIRE DE TOURS, *Decem libri historiarum*, V, 48, *op. cit.*, p. 239.

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS

Il faut se garder d'une analyse trop structurelle qui gommerait les différences et les évolutions. Les facteurs de distinction ou les stratégies de reconnaissance, qui nous semblent immuables, se transforment eux-mêmes. Ainsi la maîtrise de l'écrit, qui est une des formes les plus distinctives des élites romaines et post-romaines d'une part, carolingiennes d'autre part (mais dans une moindre mesure), est-elle passée au second plan aux VII^e^ et VIII^e^ siècles et aux X^e^ et XI^e^ siècles. Encore faut-il distinguer selon les régions, car l'écrit reste largement répandu en Italie dans les milieux laïcs, en particulier chez les juges. À l'inverse, la pratique de la guerre, de la chasse et du cheval, peu distinctive dans le monde romain, s'est imposée dans presque toutes les sphères élitaires, tant laïques qu'ecclésiastiques, bien avant que la « chevalerie » n'envahisse les textes aux X^e^ et XI^e^ siècles. Le rapport à la terre et à l'espace, dont a vu qu'il était déterminant dans la définition du mode de vie élitaire au haut Moyen Âge, a lui-même changé, avec la transmission directe des honneurs et le processus d'enracinement des pouvoirs aux X^e^ et XI^e^ siècles, conduisant à multiplier les acteurs locaux et à renforcer les pressions sur les dominés. Une analyse par le genre permettrait aussi de mettre en lumière des différences régionales et des changements dans les rapports entre les hommes et les femmes de l'élite. Mais, jusqu'à la Réforme grégorienne, les changements n'affectent pas en profondeur le système de légitimation et le mode de domination des élites sur les communautés, caractérisés par une étroite association des clercs et des laïcs autour de la gestion du *dominium* sur les hommes et sur les terres, dans un ensemble global défini comme *ecclesia*.

François Bougard
Université Paris-Ouest – Nanterre – La Défense
UMR 7041 ArScAn, équipe THEMAM

Geneviève Bührer-Thierry
Université Paris-Est Marne-la-Vallée
ACP- EA 3350

Régine Le Jan
Université Paris I Panthéon-Sorbonne
UMR 8589 Laboratoire de Médiévistique Occidentale de Paris I

Document téléchargé depuis www.cairn.info - - - 163.9.2.169 - 13/02/2018 11h46. © Éditions de l'EHESS